

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(61^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 15 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT

1. Fixation de l'ordre du jour (p. 2277).

M. le président.

Adoption de l'ordre du jour complémentaire.

2. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2277).

Recherche et technologie (suite)

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Claude Birraux, Yves Fréville, Michel Pelchat, Christian Bataille, Michel Destot, Claude Galametz, Jean-Michel Dubernard, Julien Dray, Jean Giovannelli, Alain Calmat, Alain Rodet, Philippe Bassinet.

MM. Michel Pelchat, Guy Hermier.

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 2290)

Titre IV. - Adoption (p. 2290)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 2290)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Dépôt d'une proposition de loi (p. 2290).

4. Ordre du jour (p. 2290).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ ROSSINOT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 29 novembre inclus a été ainsi établi en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 :

Recherche et technologie (*suite*).

Mercredi 16 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Intérieur ;

Environnement.

Jeudi 17 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Premier ministre : services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, fonction publique, Journaux officiels ;

Monnaies et médailles ;

Imprimerie nationale ;

Charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales ;

Commerce extérieur.

Vendredi 18 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Coopération et développement ;

Articles non rattachés, crédits et articles réservés, seconde délibération, vote sur l'ensemble.

Lundi 21 novembre, à quinze heures, et éventuellement vingt et une heures trente :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet sur le revenu minimum d'insertion.

Mardi 22 novembre, à seize heures, et éventuellement vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la protection sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les compétences de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel.

Mercredi 23 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et éventuellement vingt et une heures trente :

Projet sur l'élimination des déchets ;

Proposition, adoptée par le Sénat, sur la protection des personnes dans la recherche biomédicale.

Jeudi 24 novembre, à quinze heures, et éventuellement vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

Projet sur les procédures de vote et le fonctionnement des conseils municipaux.

Vendredi 25 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat ;

A quinze heures et éventuellement vingt et une heures trente :

Projet sur l'information et la protection des consommateurs.

Lundi 28 novembre, à dix-sept heures :

Projet autorisant l'approbation de la décision sur les ressources propres des Communautés ;

Projet autorisant l'approbation de l'accord communautaire sur les avances non remboursables.

Mardi 29 novembre, à dix heures, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur la procédure pénale et la détention provisoire.

Ordre du jour complémentaire

M. le président. En outre, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire le mardi 29 novembre, à la suite du projet de loi relatif à la procédure pénale et à la détention provisoire, la proposition de loi de M. Michel Sapin et plusieurs de ses collègues et la proposition de loi de M. Jacques Bruhnes et plusieurs de ses collègues, relatives à la révision des condamnations pénales, ces trois textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

(L'ordre du jour complémentaire est adopté.)

2

LOI DE FINANCES POUR 1989

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs et les orateurs inscrits.

La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, je tiens d'abord à remercier très sincèrement les orateurs pour la qualité de leurs interventions, et tout spécialement les rapporteurs pour le très important travail qu'ils ont accompli. La richesse et la pertinence de leurs exposés me permettront de raccourcir le mien en m'évitant de revenir sur certaines données.

Je dois cependant dire d'emblée, avant de répondre aux questions que vous m'avez posées, que la recherche est bien l'une des priorités du Gouvernement et que le présent projet de budget le traduit dans les faits. J'ajoute que la priorité ainsi accordée à la recherche doit recueillir l'assentiment de tous nos concitoyens et de leurs représentants.

Il est bon que je rappelle les missions essentielles qui, selon moi, doivent être celles de notre politique de la recherche.

La première mission, évidente, est de gérer, de stimuler, de coordonner le progrès des connaissances qui dépend essentiellement, vous l'admettez volontiers, de l'effort public de recherche.

La deuxième mission est de soutenir et d'accompagner l'innovation qui doit prendre place au sein du monde économique.

La troisième mission, enfin, est d'organiser et de conduire l'aide dans le domaine intermédiaire, celui de la recherche industrielle à moyen et à long terme.

La priorité en faveur de la recherche s'est déjà traduite, au cours de l'année 1988, par des mesures très concrètes, que MM. les rapporteurs ont soulignées. D'abord, nous avons rétabli la notion de budget civil de recherche et de développement technologique, le B.C.R.D.T., qui comprend les crédits de mon ministère ainsi que ceux des organismes et des services de recherche des différents autres ministères, le ministère de la défense étant mis à part.

Cette notion « d'enveloppe recherche », comme on la nomme le plus souvent, est à mon sens un gage de cohérence pour la définition et la mise en œuvre de la politique de recherche du pays, et y revenir n'est pas un artifice de présentation.

Certains ont demandé pourquoi nous avons abandonné la présentation des dépenses de recherche sous la forme de l'E.B.R.D., c'est-à-dire l'effort budgétaire de recherche et de développement, qui comprenait les dépenses militaires, une part des salaires des professeurs d'université et quelques autres dépenses, notamment des dépenses engagées par les P. et T.

Si nous en revenons à l'enveloppe recherche, ce n'est pas pour obtenir une présentation plus flatteuse. En effet, si je parlais en termes d'E.B.R.D., je vous annoncerais une augmentation non pas de 7,6 p. 100, mais de l'ordre de 9 p. 100 ! Le changement de présentation n'a donc pas pour objet de faire apparaître un chiffre meilleur, au contraire. Il a pour objet de vous présenter un chiffre plus sûr.

En effet, il n'est pas très facile, dans l'ensemble des dépenses du ministère de la défense, de cerner ce qui est vraiment de la recherche et du développement. Ainsi, dans la mise au point et la fabrication d'un nouvel avion de combat, faut-il comptabiliser parmi les dépenses de recherche toutes les dépenses jusqu'au moment où le premier avion peut voler ? Il faut alors compter une trentaine de milliards de francs ! Mais est-ce que tout ce qui aura été fait peut être considéré comme de la recherche et du développement au sens où nous allons discuter ce soir ? C'est cette difficulté à cerner le volume exact des dépenses de recherche dans ce domaine qui explique que je préfère travailler en termes de B.C.R.D.T., car « l'enveloppe recherche » correspond, elle, à des définitions simples et claires.

J'ai parlé des mesures concrètes déjà prises en 1988. Le décret d'avance nous a permis, en effet, d'injecter dans les activités de recherche de notre pays 830 millions de francs dès le mois de juin dernier.

Ce décret d'avance a donné lieu cet après-midi à diverses remarques sur les comparaisons d'une année à l'autre. L'un des intervenants a notamment déclaré que si on le comptabilisait dans les dépenses de 1988, le budget n'augmenterait pas de 7,6 p. 100 en 1989, mais dans une plus faible proportion. Certes, mais je pourrais faire une présentation bien différente de ma gestion, affirmer par exemple que j'aurai à ma dispo-

sition 830 millions de francs plus le budget que je vous présente et, en accommodant le tout, faire ressortir une augmentation de 10 p. 100 !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je préfère comparer des choses qui soient vraiment comparables, c'est-à-dire rapporter le projet de loi de finances initiale, pour 1989 à la loi de finances initiale de 1988. Je crois que c'est plus clair pour vous, et vous avez naturellement à l'esprit le fait que nous disposons effectivement, en plus du budget de 1989, des 830 millions de francs déjà affectés au mois de juin dernier et qui nous ont permis la mise en route de nouvelles actions et la restauration du budget de plusieurs organismes.

L'augmentation de 7,6 p. 100 que MM. les rapporteurs ont bien voulu rappeler se traduit, en valeur absolue, par une somme de 3 milliards de francs. Elle se décompose de la façon suivante : plus 8,6 p. 100 pour le budget directement distribué par le ministère qui m'est confié, et plus 6,9 p. 100 pour celui qui est mis à la disposition des autres ministères.

Mais ces crédits doivent également être évalués en part de la richesse nationale, en part du produit intérieur brut.

Nous avons toujours en tête, cela a été rappelé, le chiffre de 3 p. 100 de la richesse nationale consacrés à l'effort de recherche et de développement dans notre pays. Ce taux de 3 p. 100 - MM. les rapporteurs l'ont précisé à juste titre - nous en parlons déjà depuis longtemps. Nous en sommes aujourd'hui à 2,3 p. 100 environ. Pour les grandes nations qui entendent aider à l'évolution des connaissances et qui soutiennent fortement leur industrie, le chiffre est de 2,4 p. 100 en Grande-Bretagne, 2,6 p. 100 au Japon, 2,7 p. 100 en Allemagne fédérale et 2,8 p. 100 aux États-Unis, avec 3 p. 100 pour horizon.

Cet objectif de 3 p. 100 du P.I.B. consacrés à la recherche n'est pas du tout hors d'atteinte pour nous. Dressons un constat. Nous sommes aujourd'hui à 2,3 p. 100. Nous voulons faire aussi bien que les autres et nous pouvons le faire. Mais si nous fixions un délai trop court, nous rejoindrions, cela a été souligné, les errements antérieurs et les engagements non tenus. Je préfère donc ne pas donner de date, aujourd'hui, 1991, 1992 ou plus tard. J'ai simplement précisé devant les commissions de l'Assemblée que mon espoir le plus vif, et l'action que je veux mener devrait nous y conduire, était d'atteindre ce chiffre de 3 p. 100 avant 1995.

Avant 1995, c'est certainement possible. Bien avant, je n'en suis pas persuadé. Faisons les comptes, en effet : pour atteindre le chiffre de 3 p. 100 en quatre ans, l'un des intervenants l'a d'ailleurs souligné cet après-midi, il faudrait que la part consacrée à la recherche et au développement par les industries sur leurs fonds augmente au point d'être doublée, voire triplée. Or cela, il n'est pas possible de le réaliser en un temps très court. Il faut que nous ayons le temps de persuader les entreprises de faire plus, et notamment d'aider les petites et moyennes entreprises à faire plus massivement de la recherche, ce qui est bien nécessaire.

S'agissant de la programmation, et de l'intérêt qu'elle présente pour la recherche, je suis d'accord avec vous : cet effort, si nécessaire, ne portera ses fruits que si nous avons un financement à la fois stable et régulier. Depuis la guerre, nous avons connu des hauts et des bas, et, chaque fois, nous en avons beaucoup souffert. Ces coups d'accordéon sont très néfastes pour la recherche, non seulement parce qu'ils gâchent les programmes, mais parce qu'ils ont des effets déplorables sur le recrutement. On dit pendant deux ans : « La recherche recrute », et, quand les jeunes gens se présentent, on cesse le recrutement. Ou alors, on dit : « La recherche ne recrute plus », et quand plus personne n'est disponible, on se met de nouveau à recruter ! Il faut absolument assurer la régularité des budgets de la recherche. Pour cela, une programmation est bienvenue, ainsi que l'ont souligné M. Zuccarelli, M. Sueur et M. Galley.

Ce dernier a souhaité l'introduction d'un « plan glissant » pour la recherche. Encore faut-il étudier comment ce « glissement » pourrait s'opérer. Cela peut être une révision tous les deux ou trois ans. Mais une planification à très long terme pour la recherche - sauf à indiquer des volumes globaux - n'est pas très sûre. En effet, si l'on fixe dans ce domaine des priorités à plus de cinq ans, on prend des risques, car la connaissance avance à une très grande vitesse.

Il est clair qu'une programmation des crédits civils est nécessaire, et je me réjouis que les instances du Plan prennent cela très au sérieux et fassent travailler leurs commissions sur ce sujet.

J'en viens aux priorités, qui coïncident d'ailleurs, mesdames, messieurs, avec les préoccupations qui se sont dégagées de vos interventions. Elles sont de trois ordres : une politique active de l'emploi scientifique et de la formation ; un soutien accru à la recherche industrielle ; enfin, et surtout, un accroissement des moyens en faveur de la recherche fondamentale.

Trop souvent, encore, on entend dire qu'il faut consacrer l'essentiel de ses moyens à la recherche appliquée et le développement, et qu'on pourra toujours aller chercher, dans les nations qui veulent bien faire de la recherche fondamentale, ce dont on a besoin pour la recherche appliquée et le développement ! Ce n'est pas vrai ! Et ce n'est pas possible. Si une nation n'est pas capable de produire elle-même de la connaissance, elle ne sera pas vraiment capable de l'appliquer. On a cité très longtemps l'exemple des Japonais. Peut-être tout de suite après la guerre ont-ils eu cette attitude, mais ils ont complètement changé, et ils augmentent maintenant considérablement la part des crédits qu'ils consacrent à la recherche fondamentale.

Première priorité, disais-je : l'emploi scientifique et la formation.

Pour moi, c'est une vraie priorité. Nous devons avoir une politique active, raisonnée de l'emploi scientifique et de la formation. C'est en pensant à cette priorité que j'ai demandé à mes collègues du Gouvernement, et, plus particulièrement, à mon collègue chargé du budget, de nous accorder cette année un nombre de créations d'emplois substantiel. Nous vous présentons donc un projet de budget comportant 918 créations - vous l'avez rappelé, messieurs les rapporteurs - qui se répartissent en 597 chercheurs et 321 ingénieurs, techniciens et administratifs, soit respectivement à peu près 3 p. 100 et 1 p. 100 de l'effectif.

Parlons d'abord des chercheurs.

M. Galley, M. Birraux et M. Dubernard m'ont en particulier demandé comment j'avais procédé à la répartition de ces chercheurs et, si je ne l'avais pas fait simplement selon une « règle de trois ». Bien sûr que non ! J'ai procédé en essayant de tenir compte le plus possible de certains facteurs et, précisément, du facteur pression, c'est-à-dire de la demande crédible des différents organismes. Cette demande varie d'un organisme à l'autre, en particulier en fonction de la date de création de l'organisme. Si ce dernier est jeune, ses demandes sont un peu différentes de celles d'un organisme plus ancien.

Deuxièmement, nous avons tenu compte du fait que certains organismes étaient confrontés à de nouveaux secteurs scientifiques qui étaient en train de s'épanouir.

C'est donc compte tenu des besoins des organismes que nous avons procédé à cette répartition.

A cet égard, vous m'avez interrogé sur quelques cas particuliers.

Vous m'avez notamment demandé si les 90 emplois accordés au C.N.E.S. étaient vraiment nécessaires et si je ne me trompais pas sur la vocation du Centre, en ajoutant que la vocation du C.N.E.S., était de « faire faire » et non de « faire ». Croyez bien que je connais le C.N.E.S. de l'intérieur. J'ai eu l'honneur de le présider pendant huit ans. J'éprouve une affection véritable pour cet établissement et je serais absolument navré qu'il se mette à faire fausse route en voulant faire les choses lui-même, et en renonçant à confier les tâches industrielles aux industriels. Mais il se trouve que l'an dernier, à La Haye, un ensemble ambitieux de programmes a été décidé pour l'espace, en particulier des programmes dans lesquels nous sommes vraiment tout « nouveaux » tels que l'aviation spatiale Hermès. Il faut donc que le C.N.E.S. puisse disposer d'ingénieurs nouveaux pour s'occuper de ces programmes nouveaux, qui s'ajoutent aux autres. Je ne pense pas que l'on puisse demander au C.N.E.S. de définir et de suivre des programmes, qui doivent être effectués dans l'industrie - j'en suis bien d'accord - si l'on ne lui donne pas la possibilité d'engager de nouveaux ingénieurs.

Plusieurs orateurs ont parlé des I.T.A., qui sont effectivement très importants. M. Bassinet a insisté sur la nécessité d'avoir dans nos laboratoires des ingénieurs et techniciens de

grande qualité. En effet, les appareils des laboratoires sont de plus en plus compliqués à construire et à utiliser, et, si nous n'avons pas des ingénieurs de « très haut vol », nous prendrons du retard. Nous devons donc veiller à augmenter progressivement la technicité des cadres des grands organismes d'Etat. Encore fallait-il faire cesser la suppression systématique d'emplois I.T.A., qui résultait de l'application d'une règle générale aux emplois de la fonction publique. Le ministre chargé du budget a bien voulu accepter de prévoir une exception en faveur de la recherche. Les emplois d'I.T.A. qui sont libérés par départ peuvent maintenant être remplis par des candidats nouveaux. Nous avons ainsi restauré une situation qui, il est vrai, n'était pas très bonne.

En ce qui concerne les carrières, vous m'avez à juste titre interrogé sur le déroulement des carrières, aussi bien des chercheurs que des ingénieurs, techniciens et administratifs.

Les premières discussions que j'avais eues avec le ministre du budget m'avaient conduit à inscrire un certain nombre de transformations d'emplois : 96 transformations d'emplois de chercheurs, 117 transformations d'ingénieurs, techniciens et administratifs, soit 213 transformations au total, qui, par le jeu des « rocares », permettent environ 450 promotions.

En outre, les avancements dans les grades d'I.T.A. sont favorisés au moyen de ce qu'on appelle les « repyramidages », au nombre de 360. A cela s'ajoute l'ouverture de 150 classes au titre de l'application des mesures statutaires. Cela fait, en gros, 950 possibilités. Il faut également prendre en compte les promotions qui sont rendues possibles par les créations de postes dans les grades élevés.

Vous m'avez parlé aussi des salaires d'embauche versés aux jeunes chercheurs. Il y a là, effectivement, un vrai problème car les salaires de début dans les carrières de recherche, notamment dans la grille du C.N.R.S., ne sont pas *a priori* très motivants. Mais il ne faut pas considérer uniquement les salaires, il faut voir aussi la possibilité de publier, de se faire un nom dans la science. Disons qu'il y a une liberté d'action du point de vue des publications et du choix des sujets qui est beaucoup plus grande dans des organismes comme le C.N.R.S. que dans des organismes dépendant directement d'une industrie. Cela étant, en ce qui concerne les salaires, il faudrait faire quelque chose, et il faudra faire quelque chose. Pourquoi dis-je « il faudra » et pourquoi ne puis-je pas vous donner dès ce soir une réponse très précise, par exemple sur la suppression des deux premiers échelons ? Je ne suis pas contre du tout, et je trouve la mesure tout à fait pertinente. Si je ne peux pas, sur ce point-là, monsieur Hermier, vous fournir une réponse ce soir, c'est que je ne peux pas raisonnablement le faire sans m'être concerté avec M. Lionel Jospin. En effet, la grille du C.N.R.S., c'est la grille des enseignants du supérieur. Je ne puis procéder à une augmentation qui serait unilatérale ; nous devons regarder l'ensemble des personnels qui participent à l'effort de recherche, qu'il s'agisse des personnels du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et, d'une façon générale, des E.P.S.T., ou qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs. Mon objectif est donc d'étudier avec M. Jospin ce que nous pouvons faire, et je sais que M. Jospin, lui-même, est en discussion avec ses propres personnels sur ce point-là. Vous voyez que je ne suis pas « fermé » à la discussion, mais, par honnêteté, je ne puis vous dire que c'est fait puisque je ne suis pas seul à être concerné dans cette affaire.

Pour ce qui est des promotions, j'ai été sensible aux remarques qui m'ont été faites. Je suis en mesure de vous annoncer que, après discussion avec le ministre chargé du budget, j'ai obtenu, en supplément de ce que j'annonçais tout à l'heure, 320 transformations d'emploi supplémentaires - 160 pour les chercheurs et 160 pour les I.T.A. - ce qui répond à vos souhaits.

M. Hermier m'a interrogé sur un point encore plus précis : le maintien à un niveau égal à celui de 1988 de l'accès aux postes de directeur des recherches. Parmi les 160 transformations d'emploi pour les chercheurs dont je viens de parler, je peux en réserver 60 qui serviront précisément à cela et nous mettront l'an prochain au moins au niveau de cette année. Par conséquent, satisfaction sera donnée à votre suggestion.

Plusieurs d'entre vous ont souligné l'intérêt de la dotation de 50 millions de francs que nous avons réservée pour l'accueil des chercheurs étrangers. C'est très important. Je ne suis pas du tout choqué que quelques-uns de nos compatriotes aillent faire de la recherche aux Etats-Unis, au Canada ou ailleurs. Pourquoi les Français ne le feraient pas

alors que des Allemands ou d'autres le font ? Que des Français travaillent aux Etats-Unis ou dans n'importe quel grand pays qui cultive la recherche n'est quand même pas mauvais ! Ce qui me causerait beaucoup de souci, ce serait que la réciprocité ne soit pas vraie et que nous ne puissions pas accueillir des chercheurs étrangers dans des conditions au moins aussi bonnes. Les chercheurs français qui vont à l'étranger sont en quelque sorte des « ambassadeurs » de notre pays ; il faut qu'ils puissent ramener avec eux des jeunes gens brillants ou des collègues très avancés. Je pense que, là, nous donnons une bonne impulsion à ce genre de pratique.

M. Sueur, M. Galley et d'autres intervenants m'ont interrogé sur la mobilité. C'est une affaire qui n'est pas si facile, et, là aussi, on pourrait ironiser en disant : « On parle depuis si longtemps de la mobilité ! S'y est-on sérieusement attaqué ? » Oui, on s'y est attaqué sérieusement, mais il ne faut pas baisser les bras.

Pour l'instant, c'est vrai, la mobilité n'est sûrement pas suffisante, par exemple celle de l'enseignement supérieur vers la recherche. C'est pourquoi je poursuis actuellement des entretiens avec M. Lionel Jospin pour voir comment on peut envisager des incitations raisonnables. Cela rejoint l'idée de revaloriser aussi un peu la fonction par des indemnités pour des chercheurs participant plus activement à l'enseignement ou à des combinaisons de cette nature. Il faut, je crois, donner quelques avantages à ceux de nos collègues chercheurs qui veulent bien participer à des actions d'enseignement, à des actions de vulgarisation de la science, à des actions de recherche plus engagées vers l'économie ou vers l'industrie.

J'ai demandé aux grands établissements et, tout spécialement, au C.N.R.S. de nous faire des propositions un peu personnalisées. Chaque établissement doit avoir conscience d'un devoir sur ce point. Il ne s'agit pas de déstabiliser les chercheurs. Il faut leur expliquer quels pourront être leurs avantages s'ils adoptent telle ou telle attitude de plus grande mobilité.

Je rappelle d'ailleurs que, quand on parle de mobilité, il ne s'agit pas seulement de mobilité d'un lieu à l'autre, d'un laboratoire à l'autre. Tous ceux d'entre vous qui connaissent bien la recherche - et vous êtes nombreux dans ce cas - savent que les grands scientifiques qui ont le mieux réussi ne sont pas nécessairement ceux qui sont allés d'un endroit à un autre, d'un laboratoire à un autre, mais ceux qui sont allés d'un sujet à un autre et n'ont pas hésité à se reconverter dès qu'ils ont découvert ailleurs quelque chose de plus important ou que le sujet qu'ils étudiaient était en train de se tarir.

Je peux vous donner un exemple immédiat et portant sur un personnage que vous connaissez tous et qui nous a fait le plus grand honneur, M. Alfred Kastler. Quand il était mon professeur, il étudiait l'effet Raman. S'il avait continué jusqu'en 1960 ou 1965, il aurait été un excellent « ramaniste ». Et c'est tout ! Or, vers les années 1955-1960, M. Kastler a estimé que l'effet Raman, c'était beau, qu'on pouvait toujours affiner la théorie, mais qu'il y avait d'autres « trucs » bien plus astucieux avec des effets qui ont finalement conduit à l'utilisation, maintenant très courante, des lasers. Il s'est complètement reconverti, et, ainsi il est devenu non seulement un grand homme - il l'était déjà - mais un savant extraordinairement utile et de réputation universelle dans l'ensemble de la communauté scientifique. Donc la mobilité est nécessaire, mais, là, il faut que les commissions du C.N.R.S. et tous ceux qui ont à juger des chercheurs poussent ces derniers à la mobilité.

La formation par la recherche est aussi un point essentiel, dont plusieurs d'entre vous m'ont parlé.

Vous avez souligné l'intérêt de la revalorisation de 5 126 francs à 7 000 francs des allocations de recherche.

Vous avez souligné aussi que nous avons augmenté sensiblement le nombre des allocations en troisième année. Je crois que, finalement, nous allons nous « caler » à peu près pour la préparation d'une thèse à trois ans. Donc, progressivement, nous aurons certainement un nombre d'allocations en troisième année qui ne sera pas tellement différent du nombre d'allocations en première et en deuxième années, et je l'augmente progressivement pour arriver à un bon équilibre.

Je n'oublierai pas non plus les systèmes de type « Firtech » ou du type « Cortechs ». Ce dernier système, notamment, est très important car il permet la promotion des techniciens

supérieurs dans la recherche. On pense beaucoup aux chercheurs, mais peut-être un peu moins aux techniciens et aux ingénieurs. C'est pour remédier à cela que nous avons monté un système de promotion des ingénieurs qui soit un peu l'équivalent de ce que nous avons monté pour les chercheurs.

Au total, toutes ces mesures de formation par la recherche représenteront environ un milliard de francs.

La recherche industrielle est la seconde priorité que je citais tout à l'heure.

Le présent budget prévoit un soutien accru à la recherche industrielle.

Plusieurs orateurs ont souligné quelques modalités de soutien que nous apportons à la recherche industrielle.

On a en particulier parlé des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies. Les C.R.I.T.T. sont effectivement un moyen de diffuser la technologie de façon « douce », avec une bonne répartition régionale dans les petites et moyennes entreprises, lesquelles sont peu habituées à des rapports constants avec la puissance étatique. Au titre des contrats de Plan, que nous sommes en train de mettre au point, j'ai prévu un quasi-doublement des crédits, qui vont passer de 25 millions à 45 millions de francs par an en faveur des C.R.I.T.T.

Les actions régionales ont également été évoquées, en particulier par M. Bassinet. Elles sont pour moi d'un intérêt extrême et je crois pouvoir en donner la preuve par l'importance que j'accorde à la préparation des contrats Etat-région. Nous avons beaucoup travaillé avec les présidents de région afin de mettre au point ces contrats. M. Bassinet a souhaité que les crédits qui leur sont affectés augmentent de 10 ou 20 millions de francs. Je peux le rassurer : j'ai effectivement ajouté quelques dizaines de millions de francs afin de satisfaire bon nombre de demandes qui étaient tout à fait recevables.

M. Bassinet a également rappelé que nous devrions tenir chaque année une conférence des présidents de région afin de parler de recherche et de développement. Je souhaite quant à moi vivement que nous puissions agir en ce sens, et c'est avec plaisir que j'organiserai de telles réunions.

En ce qui concerne le Fonds de la recherche et de la technologie, je propose des crédits de 1 220 millions de francs contre 930 millions en 1988. Certes, on peut me mettre en difficulté - temporairement - en tenant compte du décret d'avance, car on arrive alors à 1 310 millions en 1988, ce qui ferait apparaître la somme de 1 220 millions pour 1989 comme une diminution. Je préfère quant à moi comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire les lois de finances initiales. Le ballon d'oxygène dont nous avons bénéficié grâce au décret d'avance a été réparti entre les laboratoires. Mais son effet ne s'arrêtera pas au 31 décembre 1988. Il faut donc comparer 1 220 millions de francs à 930 millions de francs.

D'ailleurs, si je voulais jongler un peu avec les chiffres, je pourrais ajouter aux 1 220 millions du F.R.T. les 200 millions que, par générosité - je ne le regrette au demeurant pas - j'ai placés chez M. Fauroux plutôt que chez moi et qui concernent les grands projets innovants.

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Ils ont en effet exactement la même nature et j'ai jugé bon que M. Fauroux soit associé à ces projets. Au total, on arrive donc à 1 420 millions de francs.

Soyez par conséquent rassurés, messieurs : le Fonds de la recherche et de la technologie n'est pas en fusion ! Il permet de financer des actions très diversifiées, comme celles du programme Euréka.

Le budget de l'Anvar progresse très sensiblement, de 24 p. 100. Certes, on peut comparer l'action de cette association à celle des C.R.I.T.T., mais il convient de souligner que ceux-ci sont plus impliqués dans l'action régionale. Nous nous appliquons bien entendu à ne pas créer de doublons.

On s'interroge très souvent sur l'avenir de l'Anvar. Est-elle une banque ? Je réponds non. Elle ne doit pas être une banque. C'est un établissement d'une très grande compétence technologique et scientifique, qu'il doit mettre au service de la nation. Ses crédits importants lui permettent de donner des conseils et de formuler des jugements afin de faciliter la modernisation des petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne le crédit d'impôt-recherche, nous avons observé l'évolution de cet allègement fiscal au cours des quatre dernières années. Nous avons constaté son succès auprès des industriels, notamment petits et moyens, qui sont très intéressés et très nombreux à profiter de cette disposition simple et rapide.

Je me suis par ailleurs assuré que cette disposition conduisait aussi à l'embauche de chercheurs et de techniciens. Il ressort d'une enquête qu'un grand nombre des crédits mentionnés sous la rubrique crédit d'impôt-recherche correspondent à des frais de personnels supplémentaires, donc à des embauches nouvelles, ce qui me paraît important.

On a souligné la nécessité d'exercer un contrôle ferme sur le crédit d'impôt-recherche. Je suis tout à fait d'accord. Il ne faudrait pas laisser s'accréditer l'idée qu'il représente un moyen facile pour obtenir une aide de l'État sans faire vraiment de la recherche. Nous devons être très stricts : le crédit d'impôt-recherche doit encourager la recherche-développement, et il faut insister sur ce point. Certes, le développement doit être considéré sous ses différentes facettes, mais il s'agit en l'occurrence, je le répète, d'encourager la recherche-développement, et non, par exemple, de mettre à niveau les fonds propres. Ce ne sont pas simplement des déclarations passionnées car je reviendrai sur ce sujet à propos des contrôles et de l'évaluation. Je n'étudie donc pas le problème.

J'en viens aux grands programmes. Les intervenants m'ont interrogé sur les programmes nucléaires, et plus spécialement sur les activités du C.E.A. M. Zuccarelli, M. Sueur et M. Galley ont souhaité que sa politique soit clairement définie et que la diversification de ses activités se poursuive. Son budget est peut-être en légère diminution en 1989 par rapport à 1988, mais celle-ci est compensée par deux fois 50 millions de francs, MM. les rapporteurs l'ont souligné. Je souhaite que le C.E.A. puisse garder sa force, sa sûreté de jugement, sa qualité technologique et son impulsion dans la recherche pour les grands programmes nucléaires. La France a misé sur les grands programmes nucléaires. Elle ne peut pas abandonner sa qualification technique dans ce domaine.

Mais le volume des programmes nucléaires ne va pas croître considérablement dans les années qui viennent. Il y a donc au C.E.A. une disponibilité de savoir-faire qu'il faut essayer d'utiliser pour le plus grand profit de la nation, et des diversifications dans le domaine de la biotechnologie seraient les bienvenues. Le programme présenté à cet égard par le C.E.A., qui peut être réalisé à Grenoble et à Saclay, est un bon programme, tout à fait cohérent. Je souhaite vivement que cet organisme se rapproche le plus possible des industries situées en aval, qui utiliseraient ses résultats et pourraient diffuser les produits sur le marché.

En ce qui concerne les programmes aéronautiques civils, vous avez souligné, messieurs les rapporteurs, que les crédits demeureraient à peu près identiques, en rappelant que nous mettons l'accent sur l'A 330, sur l'A 340 et sur le nouveau moteur C.F.M. Nous essayons d'orienter plus délibérément encore ces programmes vers l'avenir en prévoyant que 380 millions de francs environ sur 2,5 milliards seront réservés à des programmes à long terme que nous développerons après ceux que nous avons déjà « dans la moulinette », comme le programme A 340. Il s'agit en particulier de la recherche de base sur les matériaux - nouveaux composites, alliages - et sur l'équipement de systèmes avancés. Nous préparons donc l'avenir.

Les intervenants ont également évoqué les problèmes de l'espace. Ils ont rappelé que, à La Haye, mon prédécesseur s'était entendu avec les autres ministres européens pour adopter un programme ambitieux que je n'ai aucune raison de renier ou de discuter car il est tout à fait dans la ligne que nous avons définie en 1984-1985 : l'Europe s'est assez naturellement engagée dans ce type de programme. Mais dès l'instant qu'on s'engageait dans ce programme spatial, nous savions que son coût serait supérieur à 100 francs par an et par Français. Je rappelle que ce coût est d'environ 100 dollars par an et par Américain. Il est vrai qu'aux États-Unis la part militaire pour l'espace représente plus du double de la part civile. Certes, vous pourriez toujours me répondre que les Américains en font trop ! Mais nous pouvons peut-être en faire plus sans devenir pour autant d'horribles dépendants.

J'ai rappelé tout à l'heure que la vocation du C.N.E.S. était de faire faire et nous sommes bien d'accord.

M. Zuccarelli et M. Galley m'ont interrogé sur l'électronique et les plans successifs, en faisant remarquer que nous avions proposé pour 1989 des dépenses à peu près équivalentes à celles que nous avons engagées en 1988. Est-ce le signe d'une désaffection de notre part ? Nullement ! Simple-ment, nous avons successivement suivi différentes pistes et il est maintenant urgent de nous interroger et de focaliser notre effort sur un certain nombre de processus et de produits dont nous estimons que l'industrie française doit les fabriquer si elle veut être bien placée sur le marché et assurer son autonomie.

Plusieurs programmes sont bien partis. Nous sommes membres de l'ensemble JESSI, avec Siemens et Philips. En ce qui concerne nos programmes nationaux en informatique, je ne dis pas que nous ayons des succès partout, mais nous pouvons faire état de très bons résultats. Il faut faire le point, mais les crédits dont nous disposons et les abondements qui interviendront ici ou là, en particulier en faveur des programmes Euréka, montrent bien qu'on ne peut pas parler de désaffection.

Je profite de l'occasion pour souligner les premiers succès techniques de nos travaux sur la télévision haute définition. La présentation qui a pu en être faite récemment en Angleterre, puis à M. le Président de la République en France, a donné la preuve d'une qualité tout à fait exceptionnelle de la norme que nous avons définie. Il n'y a aucune raison pour que les Américains et les Japonais imposent en France et en Europe une norme qui est la leur alors que nous avons la possibilité de définir une norme entre Européens. Grâce au ciel, ou grâce à nous, nous éviterons les erreurs qui ont été commises lors de la mise au point de la télévision en couleurs. Vous vous souvenez certainement des débats sur les deux procédés PAL et SECAM. Ces difficultés sont derrière nous. Désormais, les Européens se sont mis d'accord, et cela devrait permettre d'obtenir de bons résultats.

Troisième volet : la recherche fondamentale. De la philosophie aux mathématiques, en passant par toutes les branches des sciences humaines, la recherche fondamentale mérite toute notre attention car le matelas de connaissances qu'elle représente est indispensable. Mais elle se heurte encore à un trop grand cloisonnement des disciplines. D'ailleurs, lorsqu'il fut question, il y a quelque temps, de démanteler le C.N.R.S., les scientifiques, qui connaissent bien l'organisme, ont souligné que, si le C.N.R.S. était morcelé, il perdrait une de ses richesses essentielles, à savoir qu'il permet aux chercheurs des différentes disciplines de se rencontrer. Encore faut-il qu'ils le fassent ! C'est pourquoi nous avons demandé au C.N.R.S. de consentir un effort particulier en ce sens. Pour notre part, nous ferons en sorte que les achats de matériels mi-lourds puissent être décidés plus librement. Une augmentation de 9 p. 100 des crédits a été prévue à cet effet.

En réponse à M. Sueur, j'indique que nous devons améliorer le fonctionnement du C.N.R.S., accroître la modernisation de sa gestion administrative et mener une politique ambitieuse de ses ressources humaines. A cet égard, j'ai demandé au directeur de cet organisme de nous proposer un projet à moyen terme. J'ai d'ailleurs présenté la même demande à l'ensemble des organismes de recherche.

En ce qui concerne l'Université, elle n'est pas oubliée dans ce budget puisque les crédits qui lui sont affectés augmentent.

Sur le Sida, ma position est très claire. Nous avons prévu 150 millions de francs de crédits supplémentaires qui viennent s'ajouter aux crédits déjà affectés aux équipes qui travaillent sur ce sujet, soit à peu près 100 millions de francs. Au total, 250 millions de francs sont donc prévus pour la recherche sur le Sida. Peut-être jugerez-vous que ce n'est pas assez. Mais le problème n'est pas là. Ce qu'il faut, c'est qu'un plus grand nombre de biologistes, et en particulier des immunologistes, s'intéressent plus directement aux recherches dans ce secteur. Grâce aux crédits supplémentaires dont nous disposerons, j'essaierai de faire comprendre aux équipes qu'il peut être intéressant pour elles de changer de sujet de recherche et de travailler sur ce problème important. On pourra, par exemple, leur dire : « Si vous travaillez sur le Sida, nous pouvons vous garantir que vous aurez votre centrifugeuse ou votre spectroscope ». Cela devrait être assez incitateur.

Au demeurant, si ces 150 millions de francs ne suffisaient pas, j'en trouverais d'autres, car il s'agit d'un domaine de recherche important ; mais le problème essentiel est de ras-

sembler les gens, ce qui demandera un certain temps. En tout cas, les crédits dont je dispose doivent me permettre de satisfaire toutes les demandes.

Le développement de la culture scientifique et technique est bien entendu très important et il sous-tend la plupart des actions de mon ministère. J'ai demandé à une petite équipe comprenant des scientifiques et des metteurs en scène de s'interroger sur les moyens susceptibles de faire passer plus de science et de technologie à la télévision de façon non ennuyeuse. Cette équipe est à mi-course et je suis tout à fait confiant sur le résultat de ses travaux. Elle est très motivée, elle a pris contact avec un grand nombre de personnes et nous allons certainement pouvoir faire mieux en ce domaine.

En ce qui concerne la coopération internationale, M. Sueur et M. Bassinet ont souhaité « élargir le maquis des institutions européennes ». Chaque mois voit se créer une nouvelle académie, un nouvel institut. Certes, tout le monde peut se déclarer européen dans son coin. L'essentiel est de faire le tri et d'accorder les moyens aux projets sérieux. Me semblent relever de cette catégorie la Fondation européenne de la science ou la toute récente Académie européenne.

En somme, vous avez raison, dans la mesure où il existe un certain foisonnement à contrôler, mais il faut surtout veiller à ne pas trop décourager ce type d'activités !

Quant aux programmes de la Commission, ils sont intéressants. L'an prochain, vous le savez, la France va avoir la présidence : je souhaite pouvoir recentrer ces programmes - sans diminution de volume - sur des objectifs précis. En définitive, il convient de ne pas céder à la tentation de tirer sur tout ce qui bouge. Car des choses qui bougent sont moins intéressantes que d'autres ! (*Sourires.*) On peut donc bien imaginer des changements de portage dans les activités de la Commission, à condition qu'il s'agisse vraiment de portage, c'est-à-dire de se délester des choses moins importantes, pour garder les plus importantes. Nous avons déjà de bonnes propositions.

J'ai parlé d'Euréka. Les grands équipements, le C.E.R.N., le laboratoire de physique des particules ou L.E.P., l'observatoire européen astral, le V.L.T. font l'objet de notre sollicitude. Je vous annonce une bonne nouvelle : le 16 décembre, nous allons signer entre ministres européens la convention définitive pour l'exploitation du synchrotron installé à Grenoble, E.S.R.F. Cette machine sera vraiment dans sa catégorie la meilleure du monde.

Quelques mots encore, sur le contrôle de l'utilisation des fonds publics et l'évaluation des recherches. Je vous remercie, messieurs, spécialement monsieur Hermier, de m'avoir interrogé très directement sur ce point essentiel.

En ce qui concerne le crédit d'impôt-recherche, j'ai demandé à quelques spécialistes financiers, scientifiques et techniciens de procéder à une étude extrêmement précise des utilisations de ce crédit. D'ores et déjà, je vous indique qu'il n'y a pas eu de fraude ou d'abus constaté. Cela étant, tous les systèmes comportent une certaine proportion de fraude. Qui dira le contraire ? En tout état de cause, il n'y en a pas plus là qu'ailleurs, et là plutôt moins qu'ailleurs, je peux presque l'affirmer. Néanmoins, cette assertion mérite d'être étayée par des chiffres, ou soutenue par une démonstration. Je serai capable de vous les apporter dans quelques mois.

En ce qui concerne les autres fonds, par exemple celui de la recherche et de la technologie, qui sont des fonds relativement libres dans leur emploi, c'est vrai, nous travaillons en général par appel d'offres. Ensuite nous suivons les contrats. A la fin de leur exécution un rapport doit nous être adressé.

Je suis sensible à votre critique, non pas en ce qui concerne l'attribution des contrats, qui est très stricte, mais pour ce qui a trait à l'exploitation des contrats « exposé », comme on dit dans le jargon moderne. Des rapports d'exécution des contrats sont effectivement produits, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient exploités assez complètement, du point de vue du contrôle de l'adéquation de la dépense - ils ont tous été dépensés honnêtement, certes, mais à quoi exactement ? - aux résultats scientifiques obtenus. Je vais renforcer ce type d'exploitation et j'espère pouvoir vous donner des informations intéressantes sous peu.

Monsieur Hermier, vous m'avez interrogé plus particulièrement sur la consultation des comités d'entreprise en matière de programmes de recherche. Vous nous avez rappelé qu'il s'agissait d'une disposition figurant dans le plan triennal que j'avais moi-même fait adopter en 1985 et j'y suis très attaché. Si son application a été un peu oubliée ces dernières années

il paraît tout à fait souhaitable d'y revenir, je suis d'accord avec vous. Je vais donc faire en sorte que les entreprises soient incitées à pratiquer cette consultation. L'administration doit pouvoir s'assurer qu'elle a eu lieu.

Tout cela débouche sur l'évaluation. M. Zuccarelli, M. Sueur et M. Bassinet m'ont interrogé sur ce point avec lequel je vais conclure. Je suis en train de monter un comité national d'évaluation. Pour cela, je m'appuie aussi sur le C.S.R.T., Conseil supérieur de la recherche et de la technologie. M. Bassinet m'avait demandé quel était mon sentiment vis-à-vis de ce conseil que j'ai confirmé dans son rôle. Il fait du très bon travail. Il nous a fourni, par exemple, récemment un rapport tout à fait intéressant sur la recherche industrielle. Je l'associe par ailleurs à nos efforts de programmation.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Telles sont, monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, les réponses que je souhaitais apporter à vos questions. Je vous remercie de me les avoir posées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Hermier. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Au titre du groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Claude Birraux, suppléant M. Dominique Baudis.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, la recherche européenne a réalisé ces derniers temps des progrès notoires : développement d'Euréka et adoption de cinq programmes de recherche communautaire, le 29 juin dernier.

Cependant, il est nécessaire de donner une nouvelle dimension à la recherche industrielle en favorisant son intégration dans le cadre communautaire.

Il convient d'élaborer un grand dessein afin de rendre notre économie compétitive. Ne serait-il pas opportun d'associer la communauté des chercheurs à la politique communautaire à travers un collège de scientifiques qui jouerait le rôle du Conseil national de la recherche aux Etats-Unis ? Ne conviendrait-il pas aussi de réfléchir sur la création d'une académie des sciences, de l'ingénieur et du développement technologique ? Comptez-vous prendre des initiatives en ce sens ?

Ces mesures peuvent paraître symboliques mais elles précèdent de la diffusion de l'esprit européen et du rapprochement de la recherche et de la technologie dont nous avons tant besoin en Europe.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur Birraux, il m'est très facile de répondre à cette question parce que je suis impliqué personnellement dans les deux créations qui répondent à votre vœu.

La première création a eu lieu sur la suggestion d'un grand savant européen, un prix Nobel belge, M. Ilya Prigogine, un de mes bons amis. Il avait proposé, voici quelques années, de former une assemblée européenne des scientifiques. C'était un peu imprécis dans son esprit mais nous avons précisé l'idée en discutant avec les communautés. Dans le cadre de celles-ci, nous avons maintenant un projet pour réunir une telle assemblée de scientifiques et de techniciens qui servirait de conseil à la Communauté.

Quant à la création d'une académie, en particulier d'une académie de sciences appliquées, après une discussion avec des collègues anglais, en particulier à la Royal Society, nous sommes convenus de monter une académie européenne un peu sur le modèle de la Royal Society, c'est-à-dire très ouverte à des scientifiques, notamment à des scientifiques jeunes, et cela d'un bout à l'autre des disciplines scientifiques : c'est-à-dire qu'elle comprendrait à la fois des représentants des sciences fondamentales et des sciences appliquées.

Cette académie a été mise sur pied lors d'une séance qui s'est tenue à Cambridge au mois de septembre dernier. J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'être invité à prononcer la conférence solennelle d'ouverture.

Votre question est plus précise : vous m'avez parlé aussi des techniciens, un peu sur le modèle de l'académie technique de Suède ou de l'académie des ingénieurs des Etats-Unis. Je pense que très vite cette académie européenne va,

non pas se séparer, mais se scinder en deux branches. Il existe d'ailleurs des sous-sections qui permettent cette différenciation.

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Monsieur le ministre, je ne sais si vous connaissez le centre Clément-Juglar, animé par une équipe de recherche en sciences humaines. L'université de Paris X l'abritait, le C.N.R.S. lui mesurant chichement quelques crédits de soutien de programme. Cela n'a pas empêché son directeur, M. Maurice Allais, de recevoir cette année le prix Nobel d'économie ce qui m'incite à vous poser, en témoignage de respectueuse amitié à son égard, une question sur l'avenir du financement de la recherche en sciences humaines.

D'abord, les crédits de soutien de programme constituent le nerf du travail de ces équipes qui n'ont d'ailleurs pas besoin de gros matériels : seulement, il leur faut « se durcir » en utilisant des méthodes scientifiques de statistiques normalement très coûteuses. Or je le constate, ces crédits de soutien de programme n'ont pas bénéficié de la priorité qui aurait pu être la leur, aussi bien dans le cadre de la recherche universitaire - les crédits n'augmentent que de 4 p. 100 - que dans le cadre des crédits du C.N.R.S.

Monsieur le ministre, pensez-vous que ces crédits de soutien de programme pourront être accrus à l'avenir, car ils sont le moyen vital de fonctionnement de ces laboratoires ?

Ensuite, je constate que le vivier de jeunes chercheurs en sciences humaines se tarit. Le nombre des thèses de doctorat soutenues depuis 1980 par des étudiants français s'est à peu près effondré puisqu'il a chuté de moitié. Vous avez, à juste titre, rehaussé le montant de l'allocation de recherche. Mais, vous le savez, les sciences humaines n'ont pas - ou sinon très peu - bénéficié d'allocations. Ne serait-il pas opportun d'envisager un certain redéploiement de ces allocations de recherche revalorisées et d'en attribuer davantage aux sciences humaines ?

Enfin, nous sommes dans un secteur qui souffre d'une désémulation ou plutôt d'un « saupoudrage » des équipes. Bien entendu, je ne vais pas vous demander la création en ce domaine de laboratoires gigantesques. Néanmoins il serait tout à fait opportun que des centres d'excellence, rassemblant les plus compétents, soient créés.

M. Maurice Allais, ancien directeur de recherche du C.N.R.S., devenu professeur associé à Nanterre, avait donné lui-même l'exemple de la mobilité. Voilà, monsieur le ministre, un exemple de mobilité très agréable à suivre !

M. Claude Birraux. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je vous remercie d'appeler notre attention sur les sciences humaines, en particulier sur les allocations de recherche qui permettent à des jeunes gens de préparer une thèse.

Je peux vous indiquer que, depuis la mise en place des allocations de recherche, le nombre des allocations réservées aux sciences humaines est passé de 200 à 340, soit une augmentation de 70 p. 100, alors que le volume global s'élevait de 1 500 à 1 900. Vous pouvez me répondre que c'est du passé. Qu'en est-il du présent ?

Effectivement, je ne saurais prétendre que entre 1988 et 1989 nous ayons prévu une forte augmentation du nombre des allocations de recherche dans ce domaine.

En revanche, je puis vous indiquer très franchement que, pour moi, l'année 1988-1989 sera celle de la revalorisation du taux. J'espère bien ensuite pouvoir accomplir un saut dans le nombre des allocations - naturellement, les sciences humaines devront être très correctement traitées dans ce saut quantitatif.

Les sciences humaines devraient bénéficier, avez-vous dit, de moyens plus élevés, accordés en particulier à des centres d'excellence : tout à fait d'accord ! La notion des centres d'excellence a été jusqu'à présent assez facile à définir dans le cas des sciences plus dures, telles que la physique, la chimie ou la biologie. Nous avons même créé plusieurs réseaux européens entre ces centres de grande qualité.

Je souhaite, et j'ai demandé au C.N.R.S. de bien vouloir y travailler, qu'on fasse la même chose dans les sciences humaines. Nos collègues de ces disciplines doivent aussi pouvoir se sentir engagés dans des réseaux de cette nature à

l'échelle européenne. De cette façon, par « effet de locomotive », ils devraient se trouver dans une meilleure situation, étant mieux « alimentés » par nos propres institutions de recherche.

En ce qui concerne les allocations de recherche, au départ, j'avais essayé de calculer, lorsque j'étais délégué général à la recherche, le nombre des allocations données en fonction du nombre des possibilités d'emplois à la « sortie » des thèses. Or, il faut bien le reconnaître, davantage de thèses avaient été mises du côté de l'électronique ou de l'informatique que du côté de l'épigraphie ou de la philosophie - bien que j'adore l'épigraphie et que j'éprouve beaucoup de respect pour la philosophie ! (*Sourires.*) Il faut penser, en tout état de cause, aux « sorties » de thèses.

J'en ai d'ailleurs parlé tout à l'heure en prenant l'exemple de la philosophie et des mathématiques. Il n'empêche que vous avez eu raison d'insister sur la nécessité de parvenir dans notre pays à un très bon niveau dans les sciences humaines et sociales - et sociales, parce que je pense en particulier aux sciences humaines tournées vers l'économie, l'emploi ou le travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Michel Pelchat, suppléant M. Paul-Louis Tenaillon.

M. Michel Pelchat. Monsieur le président, monsieur le ministre, d'abord je dois vous présenter les excuses de mon collègue Paul-Louis Tenaillon, retenu dans son département pour une raison impérative, et qui m'a chargé de lire la question qu'il souhaitait poser. La voici :

« La mise en place progressive des lois de décentralisation a eu pour objet une répartition aussi équitable que possible des charges et des ressources relatives à la nouvelle organisation politique et administrative.

« Les collectivités territoriales auront à cet égard rapidement constaté la sous-évaluation des dépenses, notamment lorsqu'il s'est agi d'un transfert patrimonial.

« Plus symptomatique encore est la multiplication actuelle des demandes de subventions présentées aux collectivités locales par des organismes nationaux déconcentrés.

« C'est d'autant plus inquiétant que les différents ministères de tutelle indiquent fréquemment aux responsables de ces établissements que l'intérêt de l'Etat est directement lié à leur capacité préalable à mobiliser des participations locales.

« C'est ainsi qu'en ma qualité de président du conseil général des Yvelines j'ai en portefeuille des demandes de subvention de l'Institut national de la recherche agronomique et de l'Ecole nationale supérieure d'horticulture de Versailles pour ne citer que celles-ci, et dans le domaine qui est le vôtre.

« L'objet de ces sollicitations, loin d'être futile, porte sur des investissements mobiliers et immobiliers indispensables non seulement au développement, mais aussi au maintien de leurs activités dans des conditions à la hauteur de leur renom national et international.

« Est-il raisonnable que de tels établissements s'en remettent de façon sporadique aux collectivités locales pour poursuivre valablement leurs activités, alors monsieur le ministre, que vous avez en charge au nom de l'Etat un facteur essentiel du devenir de notre économie et du rayonnement de la pensée et de l'influence françaises ? »

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je vous remercie, monsieur le député, de m'interroger sur les actions menées au niveau local à l'initiative des régions, des départements ou des municipalités.

C'est un point essentiel qui suscite quelquefois des discussions un peu difficiles. La loi de décentralisation n'a pas prévu de transfert de compétences dans le domaine de la recherche, c'est clair. Il est non moins clair que, pour des raisons le plus souvent tout à fait compréhensibles et pertinentes, telle ou telle communauté souhaite implanter ici ou là une nouvelle activité de recherche, voire construire un laboratoire. Malheureusement, la difficulté tient au fait que, la construction achevée, le fonctionnement doit être pris en charge par des organismes d'Etat.

De telles opérations ne peuvent donc donner des résultats intéressants et utiles que s'il y a au départ une claire adhésion des deux parties, d'une part, la partie locale prête à

financer la construction, à couler le béton, d'autre part, l'Etat prêt à affecter des chercheurs et à inscrire des crédits de fonctionnement. C'est d'ailleurs le cas d'un certain nombre de propositions qui nous sont faites dans le cadre des nouveaux contrats de Plan Etat-régions. Je pourrais vous en donner quelques exemples.

Dans la plupart des cas - il ne me reste qu'un tout petit nombre de cas litigieux - nous avons pu modérer - un tout petit peu - l'enthousiasme des collectivités locales pour la construction en appelant leur attention sur les dangers de l'avenir. Nous avons pu leur répondre : si vos réalisations sont de taille raisonnable, nous pourrions certainement affecter leur montant de crédits pour le fonctionnement. Je pourrais vous citer des exemples dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la région Bretagne et dans la région Basse-Normandie, où nous sommes arrivés, je pense, à un bon équilibre. Pour moi l'essentiel, c'est vraiment un bon accord au départ, sinon nous nous heurterons aux difficultés dont vous avez parlé.

M. le président. Au titre du groupe socialiste, la parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre, le Gouvernement et votre ministère ont manifesté de façon constante leur souci de faire de la recherche et de la technologie une grande priorité nationale. Toutefois, pour des raisons tant historiques que statutaires, des déséquilibres régionaux importants sont aujourd'hui constatés. A cette considération, il faut ajouter que le lien entre l'implantation d'équipes de recherche et le développement à terme de l'activité économique est aujourd'hui démontré.

De nombreuses régions françaises, et plus particulièrement les régions de conversion, ont besoin d'une meilleure répartition de cet effort sur le territoire national, notamment en ce qui concerne la création et le développement des équipes, l'affectation des personnels de recherche et la localisation des grands projets nationaux et internationaux. Pour illustrer cet état de fait, je rappelle que le Nord-Pas-de-Calais, avec 7 à 8 p. 100 de la population et du produit intérieur brut, détient moins de 1 p. 100 du potentiel national de recherche. Aussi des efforts nationaux géographiquement ciblés s'avèrent-ils désormais indispensables pour répondre aux efforts régionaux de développement.

Pouvez-vous m'indiquer quelles propositions vous entendez formuler et quelles évolutions vous entendez favoriser afin d'assurer une meilleure adéquation entre la politique nationale de recherche et les objectifs régionaux, dans un contexte plus que jamais européen ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, le Nord-Pas-de-Calais est effectivement une région dont la situation démontre la nécessité de réfléchir à une répartition harmonieuse des moyens de recherche et de développement sur l'ensemble du territoire. J'évoquais tout à l'heure les contrats de Plan Etat-régions. C'est évidemment l'un des instruments, sinon l'instrument principal, pour redresser des distorsions qui ne sont pas naturelles.

Il est exact que, dans le Nord-Pas-de-Calais, le volume des activités de recherche ne correspond ni au volume de l'activité économique ni à la population. Que peut-on faire ?

Bien sûr, nous pouvons essayer d'imposer aux organismes de recherche telle attribution de postes et de moyens dans telle région. Cette technique, qui a été expérimentée à plusieurs reprises, n'a jamais obtenu de résultats extraordinaires. Votre région en est d'ailleurs l'exempte. Vous vous souvenez que l'instruction très ferme avait été donnée à certains organismes de recherche de lui réserver quelques dizaines de postes, mais cela n'a pas été fait. Il est très facile en effet, pour les organismes, de se dédouaner après coup en invoquant l'absence de candidats et de laboratoires d'accueil.

Par conséquent, la première chose que nous devons faire et dont je considère qu'elle relève vraiment de ma responsabilité consiste à s'assurer, dans les régions, de la bonne coordination entre les différents éléments qui participent à la recherche - universités, organismes publics de recherche, laboratoires des industries - puis à définir, ce n'est pas si difficile, un « profil » pour chacune des régions. Il n'est évidemment pas question de dresser une liste exclusive qui impliquerait le refus de toute autre activité. Il s'agit simplement de faire savoir que dans le Limousin, par exemple, on a

une bonne vocation pour les matériaux ou, dans le Nord, une bonne vocation pour la mécanique, l'électronique ou l'optique. Un tel « profil » me paraît relativement aisé à définir par un simple examen des activités existantes et des potentialités. Partant de là, on pourra agréger progressivement des équipes.

Il ne s'agit pas d'organiser une espèce de saupoudrage pour avoir une couverture absolument constante et égale sur tout le territoire ; cela ne servirait à rien et ce serait artificiel. Il faut faire porter l'effort sur les régions qui ont pris du retard mais qui n'ont aucune vocation à le conserver, ne serait-ce qu'en vertu de leur potentiel de formation. Je compte en effet beaucoup sur les universités.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, en particulier, je vais m'entretenir avec les responsables universitaires pour leur demander de nous aider, à partir de leur système de formation, à implanter des équipes et à attirer ensuite les moyens indispensables. La première étape de cet effort, ce sera les contrats de Plan.

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous féliciter à mon tour pour le rétablissement du B.C.R.D. et surtout pour son augmentation substantielle par rapport à 1988. Mais, dans ce contexte somme toute favorable, votre attention a été appelée à plusieurs reprises sur le budget du C.E.A. qui constitue une sorte de contraste puisque ses dotations stagneront en 1989, et ce après plusieurs années de baisse.

Je n'ai nullement l'intention de vous mettre en difficulté, ne serait-ce que temporairement, mais il ne faudrait pas que cette situation budgétaire tendue et, surtout, la réduction des effectifs qui affecte cet organisme deviennent des obstacles à la poursuite des activités de recherche et conduisent à la démobilité d'un personnel qui s'inquiéterait toujours davantage pour son avenir à moyen ou à long terme.

Vous avez clairement indiqué que le programme électro-nucléaire français était désormais arrivé à maturité et qu'il convenait de définir et de poursuivre de nouveaux objectifs dans les domaines de l'innovation et de la valorisation. Vous avez vous-même cité l'exemple du L.E.T.I. à Grenoble, que je connais bien, et vous avez suggéré les biotechnologies. Ne conviendrait-il pas d'élargir le champ des possibilités ? Je pense à la robotique, je pense au domaine de la simulation, peut-être même à l'ergonomie.

Cette politique d'ouverture et de transfert de technologies vers l'industrie, mais aussi vers les régions, devrait être, à mon avis, accélérée et amplifiée.

Parallèlement, pour donner sa pleine efficacité à cette politique, ne conviendrait-il pas de susciter une organisation du C.E.A. plus efficiente, plus adaptée à ses objectifs, en particulier par la mise en œuvre d'une décentralisation effective de ses missions et de ses moyens ? Trop de nos centres manquent de l'autonomie suffisante, je dirai même de l'autorité suffisante pour développer réellement leurs propres activités au niveau local.

Plus généralement, ne serait-il pas souhaitable que le Gouvernement rappelle clairement les orientations confirmées ou nouvelles qu'il entend donner au C.E.A., en ce qui concerne non seulement ses activités, ce qu'il a déjà fait, mais également ses effectifs et ses structures ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. A propos de la diversification du C.E.A., monsieur le député, j'ai cité l'exemple du L.E.T.I. et évoqué les possibilités offertes par l'électronique ou les biotechnologies. Vous suggérez à votre tour la robotique et l'ergonomie. J'aurais dû y penser également car ce sont de très belles vocations pour le C.E.A. Celui-ci ayant développé toutes sortes de systèmes pour travailler en milieu hostile, il est certain qu'il contribuerait à de belles inventions et de grandes innovations dans la robotique.

Une autre nécessité est l'ouverture du C.E.A. vers l'industrie et l'économie, nous l'avons dit, mais aussi vers les écoles d'ingénieurs. Je souhaite, quant à moi, que des relations plus étroites se nouent entre les laboratoires attachés aux grandes écoles et écoles d'ingénieurs et les laboratoires du C.E.A. De la même façon que le C.N.R.S. est associé avec les universités, il me paraît tout naturel que le C.E.A. le soit avec les écoles d'ingénieurs. Cela correspond à sa vocation.

Vous avez également appelé mon attention sur l'organisation du C.E.A. et la nécessaire décentralisation des moyens et des responsabilités. Je suis d'autant plus sensible à votre remarque qu'on a observé une évolution dans le temps. Ainsi, puisque vous pensez naturellement au centre de Grenoble, il est clair que quand M. Louis Néel en était le patron, on ne lui envoyait pas beaucoup d'ordres ou d'instructions de Paris !

M. Michel Dectot. Cela a bien changé depuis !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je crois donc que le C.E.A. doit avoir dans ses très grands centres - Saclay, Grenoble et les autres - des personnalités de premier plan qui en soient vraiment les responsables. Bien sûr, il faut une politique d'ensemble mais, de même que les régions doivent avoir leur « profil », chaque grande unité du C.E.A. devrait avoir le sien.

Enfin, s'il est évident que le L.E.T.I. emporte toute ma conviction, je souhaite qu'il développe encore ses relations avec les industriels capables de diffuser ses produits et surtout qu'il les établisse suffisamment à l'avance pour que les industriels puissent se prononcer sur l'intérêt commercial de ces produits. En effet, s'il estiment ne pas pouvoir les vendre, ils restent dans le tiroir !

M. le président. La parole est à M. Claude Galametz.

M. Claude Galametz. Monsieur le ministre, il est presque banal de constater que la recherche industrielle reste faible dans les P.M.E. Il faut rendre hommage au Gouvernement qui a voulu revaloriser le rôle de l'Anvar et des directions régionales en ce domaine. Toutefois, l'instrument d'action le plus connu reste le crédit d'impôt recherche, qui souffre à mon sens de deux lacunes.

Tout d'abord, il n'aide que les entreprises riches, celles qui, en général, n'ont pas de problème pour trouver des capitaux, qui sont d'ores et déjà insérées dans les flux technologiques contemporains.

Ensuite et surtout, il est passif, alors que l'introduction d'une démarche de recherche-développement dans une petite entreprise est un processus délicat tant sur le plan organisationnel que financier.

Il apparaît évident que, pour compléter les mesures existantes, une politique active de l'Etat, proche du terrain, comportant une dimension pédagogique aussi bien que financière, peut permettre d'obtenir des résultats. Je désirerais donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour stimuler le développement en profondeur de la recherche industrielle en entreprise, et notamment dans les P.M.E.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Le crédit impôt-recherche nous a beaucoup occupés ce soir et c'est justice puisqu'il mobilisera presque 2 milliards de francs. Il était bon que nous parlions de ses effets et de son nécessaire contrôle. Je m'en suis du reste expliqué tout à l'heure.

Vous considérez que c'est un dispositif dont bénéficient surtout ceux qui ont déjà en main la « mécanique » permettant de profiter au mieux des aides de l'Etat, tandis que les petites entreprises y ont moins facilement accès.

Mais la situation commence à changer très sérieusement puisque les bénéficiaires du crédit d'impôt-recherche sont aujourd'hui très nombreux : 4 300 entreprises, dont plus de la moitié sont petites ou moyennes.

C'est un début de réponse, mais nous ne saurions évidemment nous en satisfaire. Il faut que nous nous intéressions - vous avez raison d'insister sur ce point - aux entreprises qui ne font pas encore de recherche, ou très peu, et qui ont à surmonter une inhibition somme toute naturelle devant cette activité nouvelle, parce qu'elles craignent, en s'y lançant, d'engager des dépenses au-dessus de leurs moyens et, finalement, de ne pas améliorer leurs performances.

Pour cela, nous devons entreprendre une action régionale en profondeur. C'est une tâche pour nos délégués régionaux à la recherche comme pour ceux de l'Anvar. Une de mes craintes à ce propos est que la multiplication de nos ambassadeurs dans les régions ne soit une source de confusion pour les industriels qui souhaitent être soutenus et conseillés. Je demande donc aux représentants de mon ministère, de l'Anvar, du ministère de l'industrie, du C.N.R.S. de se

concerter, sinon - ce serait difficile - en vue de créer un guichet commun, du moins pour mettre en œuvre des techniques de références croisées qui orientent le plus vite et le plus directement possible les industriels vers la bonne porte. La bonne porte pour eux, c'est non seulement celle où ils trouveront peut-être de l'argent, c'est surtout celle où ils trouveront des conseils techniques, des informations utiles pour entrer en relation avec d'autres industriels français ou européens.

Les C.R.I.T.T. et l'Anvar sont de bons canaux. Sans doute faudrait-il aussi que le Fonds de la recherche et de la technologie soit plus ouvert à ce type d'activité. Enfin, je crois assez fermement aux centres de recherche collectifs, soit au niveau des professions, soit sur contrat.

On a beaucoup parlé des centres techniques professionnels, dont on a dit, en général, plus de mal que de bien. A tort, parce que si certains sont critiquables, la plupart ne le sont pas. Ils ont vocation à aider les industriels de la branche qui les concerne. Pour que l'on se remette à en dire du bien, il faut qu'ils ne puissent plus être accusés de recevoir systématiquement, quels que soient leurs résultats, une manne qui leur est exclusivement destinée. Je souhaite donc - et je m'en suis entretenu avec le ministre de l'industrie - qu'une partie des taxes parafiscales qu'ils reçoivent puisse être utilisée un peu plus librement et affectée à tel centre plutôt qu'à tel autre, afin d'établir une petite concurrence entre eux et pour qu'ils puissent ainsi donner la preuve de leurs qualités. Je suis sûr qu'ils y parviendront.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, la régionalisation prend une dimension particulièrement intéressante lorsque la recherche est concernée, à cause de la proximité des laboratoires et des petites et moyennes entreprises, à cause des spécificités régionales en recherche, à cause des relations particulières de certaines régions avec des régions d'autres pays européens ; enfin, à cause du maintien nécessaire d'une cohérence entre ce qui est fait au niveau national et ce qui l'est au niveau européen.

Quel est, dans ce budget, la part réservée à la recherche régionale ? L'estimez-vous suffisante, en particulier au niveau des contrats Etat-régions qui devraient être « gissants », pour utiliser un néologisme ?

A ce propos, n'y a-t-il pas, comme vous le craignez, trop d'organismes, de structures, de fondations ? Nous avons cité les C.R.I.T.T. et l'Anvar. On aurait pu parler aussi des A.R.I.S.T., des C.C.R.R.D.T., du C.N.R.S. et de l'U.N.S.E.R.M., voire des D.R.A.S.S. qui, à certains égards, peuvent être concernées. Ne sommes-nous pas en train de recréer, au niveau de la région, une recherche éclatée comme elle peut l'être à Paris entre les différents ministères ? De façon plus précise, le directeur régional de la recherche et de la technologie ne devrait-il pas dépendre directement du préfet et non pas du directeur régional de l'industrie et de la recherche ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En ce qui concerne le volume global des crédits prévus pour les cinq ans des contrats de Plan Etat-régions, tout à fait indépendamment de ceux engagés par les organismes de recherche pour les dépenses de personnels dans leurs propres établissements implantés dans les régions, nous avons prévu un peu plus de 1,8 milliard de francs.

Quant à la diversité peut-être un peu trop poussée des institutions implantées dans les régions, j'ai déjà répondu à l'un de vos collègues que mon souci était précisément d'assurer une bonne coordination. Je ne peux évidemment pas vous promettre que l'on parviendra à un guichet unique, cela n'est pas possible. Ayons au moins des guichets coordonnés.

Vous avez souligné qu'il existait à la fois des A.R.I.S.T. et des C.R.I.T.T. Cela est vrai et, selon les régions, certaines institutions ou certains systèmes sont privilégiés par rapport à d'autres. Il est rare que, dans une région, tous les systèmes soient poussés ou promus avec la même ferveur.

A la fin de votre intervention, vous avez soulevé l'intéressante question de la position, dans les préfectures de région, des délégués régionaux à la recherche et à la technologie, les D.R.R.T. Ce problème n'est pas nouveau et, malheureusement, il n'est pas simple.

Comme vous, je pense de temps en temps qu'il vaudrait mieux que le délégué régional à la recherche et à la technologie soit tout à fait indépendant, directement rattaché au préfet de région et qu'il ne soit pas lié à l'une des autres grandes directions de la préfecture, notamment, ainsi que cela est le cas actuellement, à la D.R.I.R. c'est-à-dire à la direction régionale à l'industrie et à la recherche.

Là encore, la situation est très variable d'une région à l'autre. Dans certaines, le D.R.R.T. a intérêt à être dans la D.R.I.R. Ce sont des régions où les deux hommes s'appuient l'un l'autre parce qu'ils s'entendent bien. Le D.R.I.R., qui connaît, par profession, tous les industriels, est alors un fournisseur d'excellentes adresses pour le D.R.R.T. Ils partagent leur secrétariat, et cela fonctionne bien.

En revanche, il est des régions où cela ne va pas du tout. Vous avez eu raison de le souligner, même si ce n'est pas la majorité des cas. Mais il peut arriver que les deux personnages n'aient pas un nombre suffisant d'atomes crochus et l'on se dit alors qu'il vaudrait mieux les séparer.

Pour l'instant, je n'ai pas encore proposé cette séparation. Je vais poursuivre l'inventaire des avantages et des inconvénients des deux formules, car cela mérite d'être pesé.

En tout cas je souhaite - et nous l'avons réalisé dans certaines régions - que nos délégués régionaux à la recherche et à la technologie soient, en même temps, chargés de mission auprès des préfets de région, ce qui leur donne une position plus claire et permet un passage beaucoup plus direct entre les préfets de région et les délégués régionaux. Je demande donc aux préfets de région de multiplier ce système en plaçant les D.R.R.T. auprès d'eux.

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le ministre, ma question se situe à l'interface entre la recherche et l'industrie, mais je crois qu'elle mérite d'être posée en amont, au niveau de la recherche.

En effet, l'implantation en France de grands équipements scientifiques, comme par exemple hier le G.A.N.I.L. à Caen, aujourd'hui le synchrotron à Grenoble, est l'occasion de réfléchir à notre politique de valorisation industrielle.

Pour s'en tenir à l'exemple grenoblois, je veux rappeler qu'il s'agit d'une réalisation d'environ 3 milliards de francs, soit un investissement considérable, supérieur à celui engagé pour les jeux Olympiques d'Albertville de 1992, pour fixer les idées.

Or, jusqu'à présent, notamment au niveau local, nous avons surtout parlé béton. Il me paraît urgent désormais d'examiner l'affaire également sous l'angle des accompagnements et des retombées industrielles.

L'occasion paraît en effet unique de pousser des créneaux technologiques pouvant aboutir à des produits industriels nouveaux à fort enjeu stratégique et commercial, non seulement pour la région concernée, mais également pour la France, ainsi que pour l'Europe.

Aussi, monsieur le ministre, quelles initiatives compte prendre le Gouvernement pour inciter les différents partenaires, qu'il s'agisse des organismes de recherche de l'Anvar des partenaires industriels, des collectivités locales, mais aussi des pays européens impliqués dans l'affaire à se préoccuper, dès maintenant, de la valorisation industrielle de ces équipements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En ce qui concerne le rayonnement synchrotron de Grenoble, vous avez tout à fait raison d'évoquer la possibilité d'utiliser ces faisceaux de rayons X ou d'ultraviolets très lointains à des fins industrielles, en particulier pour graver des circuits, pour établir des structures de protéines quand on peut les faire cristalliser, ce qui est très important. D'ailleurs, vous le savez, un appareil de conception un peu voisine, mais moins performant construit par les Japonais qui s'appelle l'usine à photons, est utilisé assez intensément par les industriels japonais à cette fin.

Je souhaite vivement que, dès qu'elle sera en fonctionnement, la machine de Grenoble puisse également servir à ce genre de travaux. Je peux vous dire que déjà à Eure, à Orsay, où fonctionne une machine qui est, en plus petit, la sœur aînée de celle de Grenoble, on fait venir des industriels et on pratique des expériences de recherche appliquée.

D'ailleurs, nos collègues européens sont tout à fait d'accord pour l'utilisation de la machine de Grenoble. J'ai rencontré, en particulier, mon collègue, le ministre italien M. Ruberti, qui a bien l'intention de demander aux industriels italiens de travailler auprès de cette machine. D'ailleurs, dans ce cas précis, les industriels italiens sont les mêmes que les Français puisque Italiens et Français ont conjugué leurs efforts pour fabriquer des éléments semi-conducteurs gravés à très fine échelle.

Dans le cas présent vous avez néanmoins raison d'insister : il faut y penser dès maintenant !

Dans d'autres cas, cela est moins évident.

Pour ce qui concerne le C.E.R.N., il faut dire que s'il est d'abord un centre de découvertes tout à fait remarquable quant aux forces qui unissent les particules utiles de la matière, il est également un centre de production de nouvelles idées et de nouveaux concepts en instrumentation scientifique. Nombreux sont les instruments modernes qui sont sortis du C.E.R.N.

Nombreux également d'ailleurs sont les instruments modernes qui sont sortis - nous en parlions à l'instant - du centre d'énergie atomique de Grenoble, le C.E.A.G.

Ce matin, j'ai visité le salon de l'électricité, Elec, et le salon Mesicora. J'y ai vu, en particulier, un superbe diffracteur à rayons X avec un compteur linéaire, tout à fait original, qui sort des installations de Grenoble. Il y a donc des réalisations, mais je retiens bien votre remarque. Il est bon, dès l'instant que l'on définit un nouveau grand instrument, de réfléchir aux usages non seulement directs, mais, aussi indirects et appliqués, que l'on pourrait en faire.

M. le président. La parole est à M. Julien Drey.

M. Julien Drey. Monsieur le ministre, ma question portera sur un parent pauvre de votre budget.

Autant les réussites françaises dans les grands programmes de développement technologique sont patentes, autant les sciences sociales ont trop longtemps été déconsidérées. Parce qu'il ne s'agit pas de vastes programmes, parce que les sommes investies sont d'une autre échelle, ces matières sont souvent oubliées.

Pourtant, n'est-il pas important de savoir comment nos sociétés fonctionnent ? Le développement de la recherche en sciences sociales permettrait d'éviter que, par méconnaissance des phénomènes sociaux, nous soyons pris au dépourvu lorsqu'ils s'expriment au grand jour.

Dans l'effort budgétaire global consenti en faveur de la recherche, pouvez-vous nous préciser quel sera l'engagement à l'égard des sciences sociales ? Pouvez-vous nous indiquer les types de structures et de programmes qui seront soit développés, soit mis en œuvre dans les années qui viennent ?

Par ailleurs, je me permets d'appeler votre attention sur l'importance des sommes qui, par le biais des crédits d'impôt, sont portées sur la recherche. Or ces sommes ne font l'objet d'aucune évaluation et leurs utilisations ne sont, pour l'instant, pas contrôlées. Ne pensez-vous pas que cet état de fait ne peut durer et qu'il convient, de manière urgente, d'élaborer une procédure qui permette d'évaluer et de contrôler ces sommes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, en ce qui concerne les procédures d'évaluation, je crois vous avoir donné, dans l'exposé que j'ai présenté en début de séance, un certain nombre d'éléments de réponse qui sont de nature à vous rassurer.

Quant aux sciences humaines et sociales, oui, elles constituent un domaine important. Elles mobilisent à peu près 2 milliards de francs dans l'enveloppe Recherche et elles concernent globalement près de 20 000 chercheurs. Bien sûr, parmi eux, bon nombre sont des cadres de l'enseignement puisque, s'il y en a 6 000 dans les organismes, ils sont 13 000 ou 14 000 dans les cadres du ministère de l'éducation nationale.

Parmi les thèmes majeurs qui sont retenus au C.N.R.S., deux priorités sont marquées : étude du monde contemporain, y compris l'ethnologie, et études des mondes anciens : archéologie, anthropologie, préhistoire. D'autres sujets doivent, bien sûr, être également développés, tels que l'analyse économique - nous en avons parlé à l'occasion d'une question de M. Fréville -, les concepts et la littérature, la linguistique et les relations entre les sciences et l'épistémologie.

Nous insistons sur les programmes pluridisciplinaires qui mettent les équipes de chercheurs en sciences humaines, plus au contact les unes des autres, car l'une des difficultés en sciences humaines tient à l'isolement dans lequel se trouvent quelquefois placés les chercheurs.

J'ai parlé du C.N.R.S., mais n'oublions pas que l'O.R.S.T.O.M. a une importante activité en sciences humaines, notamment dans les pays tropicaux. Tel est également le cas de l'I.N.S.E.R.M. pour ce qui concerne tous les problèmes de santé.

Nous avons par ailleurs un programme mobilisateur, qui s'appelle technologie-emploi-travail. Je peux vous assurer que ce programme, que j'avais suivi avec beaucoup de conviction, va être remis à flot. Je me suis assuré du concours d'excellents chercheurs dans ce domaine et nous avons dégagé des crédits pour le faire revivre à un bon niveau, car tout ce qui concerne les liens entre technologie, emploi et travail doit faire l'objet d'une attention particulière.

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Il s'agit d'une question de M. Mexandeau, qui s'excuse de ne pouvoir être présent ce soir.

La région de Basse-Normandie est dotée, autour de Caen, d'un certain nombre d'outils de recherche dont le G.A.N.I.L., grand accélérateur national à ions lourds, S.E.P.T. - services d'études postes et télécommunications - pour les utilisations de la carte à mémoire, Cycéron, caméra à positions.

Les outils qui dépendent du ministère de la recherche, à savoir le G.A.N.I.L. et Cycéron, ont besoin de crédits pour assurer le développement prévu, Cycéron, ou pour éviter la réemption, le G.A.N.I.L.

De même, le projet d'Institut des médicaments qui a été soigneusement préparé et qui est soutenu par l'ensemble des élus de la région, en raison des retombées attendues, devrait trouver, dans le cadre du futur contrat Etat-région, les moyens d'un démarrage décisif.

Monsieur le ministre, quelles sont les réponses qu'il vous paraît possible d'apporter à ces diverses interrogations de M. Mexandeau ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion, hier, de m'entretenir avec une délégation d'élus de la région que M. Mexandeau évoque dans sa question.

Je peux vous indiquer que nous continuerons à soutenir le G.A.N.I.L., qui est un outillage d'importance nationale et internationale, et que Cycéron ne nous pose pas de problème particulier.

Quant à l'Institut du médicament, il fait partie de ces institutions dont nous parlions tout à l'heure, institutions pour lesquelles les autorités régionales ou locales souhaitent construire. Nous avons appelé l'attention de ces autorités sur la nécessité de mener une réflexion supplémentaire sur la construction. J'ai cependant pu assurer mes interlocuteurs que mon ministère participerait à un bon niveau à l'équipement de cet Institut du médicament.

En ce qui concerne les relations avec l'équipe des télécommunications, connue sous le nom de S.E.P.T., nous y participerons.

A l'issue de notre conversation avec les élus régionaux, départementaux et locaux, nous nous sommes entendus sur un profil, me semble-t-il, tout à fait acceptable.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre, j'évoquerai la situation des établissements de recherche implantés dans le département de l'Essonne.

Avec le C.N.E.S. à Evry, le C.E.A. à Bruyères-le-Châtel, le C.N.R.S. à Verrières, le centre national de recherches zootechniques à Bièvres, le centre d'études nucléaires à Saclay, l'Essonne est sans doute l'un des départements de pointe pour la recherche fondamentale comme pour la mise en œuvre des programmes de développement technologique.

Dans cette situation qui semble satisfaisante, voire enviable, subsiste pourtant quelques inquiétudes. Elles concernent le devenir de l'Institut national de recherche chimique appliquée, l'IRCHA, installé à Vers-le-Petit.

Dès l'été 1987, des inquiétudes quant à la privatisation de cet établissement étaient étalées au grand jour. Alain Madelin, dans une réponse à une question écrite de notre collègue le sénateur Jean-Luc Mélenchon, ne cachait d'ailleurs pas sa volonté de voir disparaître cet établissement public issu de la Société nationale des poudres et explosifs, en supprimant tout financement public.

Le personnel de l'IRCHA a engagé immédiatement une action dont le but était à la fois de préserver son outil de travail et de garder un pôle de recherche dont les réussites en matière de chimie appliquée sont incontestables.

Les élus se sont engagés auprès des salariés de l'établissement pour que l'IRCHA soit restauré et redéveloppé dès que possible.

M. Michel Pelchat. Certains élus !

M. Julien Dray. Ceux qui sont soucieux de leur département, monsieur Pelchat !

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire vous précisez quelles mesures sont prévues et quelles procédures seront mises en œuvre pour permettre à l'IRCHA, après les moments difficiles qu'il a vécus, d'assurer pleinement son rôle et les missions qui étaient traditionnellement les siennes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, vous avez d'abord rappelé l'importance considérable du département de l'Essonne dans notre agivité de recherche nationale. Il est vrai que l'on y trouve le grand groupe de Gif-sur-Yvette du C.N.R.S., l'École polytechnique, de grands établissements du C.E.A., de grandes universités. C'est un centre assez exceptionnel dans le monde entier.

L'une de nos idées - je m'en entretiens avec M. Jospin - est précisément d'augmenter encore la cohésion de l'ensemble de ces parties installées dans cette région pour en faire l'un des pôles mondiaux de recherche de grande qualité.

Vous m'avez interrogé ensuite sur la question plus particulière de l'IRCHA, institution que je connais bien. J'en ai connu les directeurs successifs et j'ai eu l'occasion de le sauver une première fois. L'IRCHA ne relève plus de mes responsabilités ministérielles, mais de celles de M. Fauroux. Je sais cependant que ce dernier a été alerté par un projet de démantèlement de l'IRCHA et qu'il a demandé que tout projet de cette nature soit suspendu jusqu'à ce qu'une étude approfondie ait été menée et qu'un plan ait été mis au point.

Si vous le voulez bien, je me rapprocherai de nouveau de M. Fauroux pour lui faire part de vos soucis, qui me paraissent bien naturels.

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Avec le plan présenté le 3 novembre dernier par le Gouvernement, la lutte contre le Sida s'intensifie. Elle se déploie sur de multiples terrains, celui de l'information et de l'éducation d'abord.

En 1989, des moyens triplés seront consacrés aux actions de communication à destination en particulier des jeunes scolaires et universitaires. Les missions d'éducation pour la santé, coordonnées par la nouvelle Agence nationale de lutte contre le Sida verront également leurs moyens en personnel renforcés : 18 000 personnes supplémentaires seront formées d'ici à 1991.

Enfin, sur le plan de la recherche, qui vous concerne plus directement, monsieur le ministre, c'est également la mobilisation : 150 millions de francs sont ajoutés par la loi de finances aux 100 millions de francs que consacrent déjà l'I.N.S.E.R.M., le C.N.R.S. et l'Institut Pasteur au programme contre le Sida.

Monsieur le ministre, où en est la recherche française dans ce domaine où l'urgence ne cesse de croître ? Quelle affectation sera faite de ce potentiel de 250 millions de francs dont nous espérons qu'il assurera la montée en puissance de notre effort de recherche ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. A M. Calmat qui m'interroge sur le Sida, je compléterai les informations que j'ai déjà données et dont il a bien voulu rappeler l'essentiel on ce qui concerne les chiffres.

Nous souhaitons élargir le champ de la recherche. Je parlais tout à l'heure d'immunologie, de virologie, mais nous pensons naturellement aux recherches sur les aspects sociaux. Mon ministère n'a pas la charge de la prévention ni de l'information, mais il a celle de toute recherche sur les meilleures méthodes de prévention, sur les meilleures méthodes d'éducation. Ces aspects sociaux seront également pris en compte.

Le conseil des ministres du 3 novembre a pris un ensemble de dispositions. Je souhaite vivement qu'une véritable mobilisation se fasse dans nos laboratoires. J'ai réuni les responsables des grands organismes. Je m'appuie beaucoup sur les compétences très remarquables et l'énorme bonne volonté des collègues médecins biologistes, notamment le professeur Jean-Paul Lévy.

J'ai constitué un groupe de conseil, composé de quelques collègues qui sont vraiment prêts à consacrer un peu de temps à la recherche dans cette direction. Pour l'instant, je ne pense pas du tout à la mise en œuvre d'une machinerie lourde, hiérarchisée, compliquée. Je veux d'abord faire le meilleur usage des bonnes volontés de nos collègues, qui sont grandes et nombreuses, et créer ce mouvement. Lorsque ce mouvement sera lancé peut-être sera-t-il alors utile de constituer une agence avec un groupement de laboratoires mais, pour l'instant, il s'agit moins de grouper des laboratoires que d'en avoir plus.

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, la recherche industrielle et le transfert de connaissances de la recherche vers le tissu économique doivent être encouragés. Il est bien évident que l'Etat doit avoir pour idée maîtresse de maintenir l'équilibre de toutes les formes de recherche, notamment celles qui conduisent aux nouvelles technologies. Je sais bien que c'est une de vos préoccupations permanentes. Encore faut-il que la recherche s'insère judicieusement dans les dispositifs de formation.

Aussi - et c'est le sens de ma question -, comment comptez-vous agir afin d'inciter les écoles d'ingénieurs à accorder une place accrue à la formation par la recherche, ce qui nous semble essentiel pour l'avenir de notre pays dans la compétitivité internationale ?

Par ailleurs, les allocations de recherche, vous l'avez noté, ont été revalorisées de 5 126 francs à 7 000 francs. Les crédits d'allocations atteignent désormais 583 millions de francs, ce qui dénote une croissance de 43 p. 100. Dans le même temps, les capacités d'accueil des chercheurs étrangers sont accrues de 50 millions de francs. Ce sont là évidemment de bonnes mesures, dénotant un effort important.

Pouvez-vous nous préciser quels sont les critères de répartition des allocations de recherche qui vous ont guidé et quelles sont vos intentions pour les années prochaines ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Formation par la recherche, voilà un excellent sujet ! Il faut en effet que nos ingénieurs acquièrent plus facilement et plus communément ce type de formation.

Je crois que nous en sommes arrivés, comme d'ailleurs les Américains qui s'en plaignent aussi, à un point où nous ne faisons pas le meilleur usage de nos ingénieurs. Nous formons des ingénieurs de grande qualité dans des écoles très prestigieuses dont les professeurs sont d'une conscience professionnelle au-dessus de tout éloge. Là n'est pas le problème. Le problème est qu'un trop grand nombre de nos ingénieurs, à l'issue de leurs études, n'ont pas encore le sentiment que la recherche et l'innovation soient la sortie la plus noble pour eux. Parfois - et je le regrette - ils ont l'impression que l'administration est immédiatement l'issue la plus noble pour eux. De l'administration, nous en ferons tous, les uns après les autres ! Quel dommage de ne pas utiliser pendant deux, trois, quatre, cinq ans, des jeunes talents formés aux technologies pour faire vraiment de la technologie et de l'innovation. Voilà mon objectif.

Je souhaite vivement - d'ailleurs on a déjà commencé - que les grandes écoles se dotent de laboratoires où les étudiants puissent évoluer plus librement. On a déjà fait de gros progrès. J'ai visité récemment très à fond les laboratoires de l'Ecole polytechnique. J'y ai vu des polytechniciens. C'est nouveau ! Il y a dix ans, on ne voyait pas de polytechniciens dans les laboratoires de l'Ecole polytechnique. Maintenant, il

y en a et ils sont bien accueillis. C'est donc dans le *curriculum*. D'ailleurs 10 p. 100 des polytechniciens, à l'issue de leurs études, demandent très directement à préparer des thèses. Cela ne veut pas dire que les 90 p. 100 sont perdus pour la science et la technologie ; ils feront autre chose. Vous voyez que le nombre de ceux qui veulent acquérir une formation par la recherche, immédiatement après l'école, augmente. C'est un point très important.

Vous me demandez aussi quelle est la clé de répartition des allocations de recherche. En l'état actuel, elle est la suivante : physique, chimie, sciences des matériaux et mathématiques, 30 p. 100 ; automatique électronique, électrotechnique, milieu naturel, mécanique, énergétique, 30 p. 100 ; sciences de la vie et de la santé, 24 p. 100 et sciences humaines et de la société, 17 p. 100.

Voilà l'état actuel ; cela ne signifie pas qu'il soit parfait. Je crois qu'il faut l'ajuster à la fois sur l'intérêt intrinsèque des différentes disciplines et sur la demande sociale et intellectuelle du pays.

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre, ma question concerne la diminution du nombre de personnels de recherche à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Dans le projet de budget que vous présentez, on constate onze suppressions d'emplois : quatre de chercheurs cadres et sept d'I.T.A.-ingénieurs, techniciens et administratifs.

Même si la situation d'aujourd'hui en matière énergétique peut avoir des effets apaisants, voire démobilisateurs, pour tout ce qui concerne la recherche appliquée dans ce domaine, on peut regretter cependant une telle option.

En effet, la détente prolongée constatée depuis plus de trois ans sur le front de l'énergie correspond à un cycle dont personne ne peut prévoir la durée, mais dont on peut légitimement prévoir le retournement à moyen terme. Dans ces conditions, dans une telle perspective, il paraîtrait logique de conserver à l'A.F.M.E. ses moyens en personnels de recherche, nécessaires à la conduite des études et des expérimentations, permettant de renforcer les procédures et les actions d'économie ou de maîtrise de l'énergie.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite avoir des assurances quant à la pérennité de l'A.F.M.E., notamment de ses moyens de recherche.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En ce qui concerne l'A.F.M.E., il est exact que onze suppressions d'emplois interviendront au terme de ce qui est appelé « le plan social » mis en œuvre en 1987 et 1988. Je peux vous dire que j'ai décidé d'en atténuer les conséquences puisque, si on l'avait appliqué, ce sont vingt emplois qui auraient dû normalement disparaître.

Je me suis engagé à ce que seulement onze emplois soient supprimés. J'estime en effet que l'A.F.M.E. est très loin d'avoir terminé ses tâches qui sont essentiellement la maîtrise de l'énergie dans l'industrie, la maîtrise de l'énergie dans les transports, la maîtrise des matières premières et une part réservée à des recherches sur les énergies nouvelles et renouvelables.

L'A.F.M.E. bénéficiera au total d'une subvention budgétaire de 223 millions de francs en 1989, contre 213 millions en 1988. Cela doit vous rassurer sur nos intentions relatives à l'A.F.M.E.

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, votre ministère est directement concerné par les contrats de Plan, qui devraient être signés au premier trimestre de 1989.

L'ensemble des participations financières des régions devrait atteindre 500 millions de francs. Quelle part votre ministère pense-t-il pouvoir y consacrer ? Je crois d'ailleurs que vous avez en partie répondu à cette question.

Pouvez-vous comparer ces crédits à ceux versés par l'Etat lors des contrats précédents ?

Dans ces contrats de Plan, un certain nombre de centres de transferts de technologie doivent être créés dans les villes moyennes. Quel est approximativement le nombre de ces projets qui devraient être soutenus par votre ministère ?

Il semble aussi qu'il y ait parfois confusion chez certains élus locaux avec les centres de recherche qui, selon moi, doivent se développer dans les grandes villes universitaires. Pouvez-vous préciser vos intentions en ce domaine d'avenir essentiel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En ce qui concerne les contrats de Plan, j'ai déjà indiqué que nous réservons pour les cinq ans un peu plus de 1,8 milliard sur le B.C.R.D. Cette somme est sensiblement supérieure à celle prévue dans les contrats antérieurs.

Il existe actuellement une centaine de C.R.I.T.T. qui sont pour la plupart spécialisés dans une technologie donnée et localisés dans des métropoles régionales où se trouve concentré le potentiel de formation et de recherche. Une vingtaine de C.R.I.T.T. sont localisés dans des villes moyennes et contribuent par leur activité au développement technologique du département ou du bassin d'emploi. Ils assurent une mission d'interface entre les laboratoires publics et des centres industriels, et une mission de transfert de technologie. Voici quelques exemples : à Decazeville sur le magnésium, à La Rochelle sur les matériaux composites et le nautisme, à Maubeuge sur les céramiques fines, à Charleville-Mézières sur les traitements de surface, à Alençon sur la plasturgie.

Nous souhaitons, je vous l'ai dit, augmenter leur dotation annuelle de 25 à 45 millions de francs sur les crédits destinés aux contrats de plan Etat-régions.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, mon intention était de vous poser deux questions. Je les ai déjà en partie abordées dans mon intervention ; d'autres collègues y ont fait allusion ; vous avez apporté des précisions. Je les concentrerai donc en une seule.

Elle porte sur la carrière des chercheurs et des I.T.A. D'autres en ayant parlé avant moi, je ne reviendrai pas sur le déséquilibre de la pyramide des âges. J'interviendrai plus spécifiquement sur le déroulement de carrière des chercheurs. Nous observons des blocages de plus en plus forts. Ainsi, au niveau du passage C.R. 2 - C.R. 1, on constate déjà, dans certaines sections du C.N.R.S., qu'il existe des C.R. 2 qui ont six, parfois même sept ou huit ans d'ancienneté alors que le passage normal est à quatre ans. Au niveau du passage C.R. 1 - D.K. 2, on constate également que l'ancienneté moyenne pour le passage augmente régulièrement d'un an chaque année. C'est dire si le blocage des carrières devient préoccupant.

En outre, je l'ai indiqué dans mon intervention, le salaire de début de carrière pour des chercheurs qui ont une formation de niveau bac + 7 ou + 8, est notoirement insuffisant par rapport aux salaires pratiqués, à poste équivalent, dans le privé. Je sais bien que vous avez annoncé des transformations en nombre plus important que ce qui était prévu initialement, mais je souhaite que nous nous fassiez part de vos intentions sur ce point qui deviendra dramatique. Depuis trois ans, on constate chaque année une baisse du nombre de candidats aux différentes fonctions au C.N.R.S.

M. Jean Giovannelli. Absolument !

M. Philippe Bassinet. Si l'on constate certaines transformations, la situation des I.T.A. est bloquée. Acceptez-vous la suggestion que je vous ai présentée de provoquer une concertation sérieuse, avec les organisations syndicales représentatives des ingénieurs, des techniciens, des administratifs, les directeurs des laboratoires, les directeurs d'organismes, de façon à revoir la carrière des ingénieurs, des techniciens et des administratifs ? Je connais encore des laboratoires de chimie où on emploie aujourd'hui des personnes à laver la vaisselle alors qu'il existe des machines, tandis que dans le même temps on manque d'ingénieurs pour utiliser les spectromètres ou les spectromètres.

Il y a là des problèmes essentiels soulevés depuis longtemps qui devraient être étudiés.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur Bassinet, j'ai répondu, je crois, pour l'essentiel à vos préoccupations dans mon exposé général. Elles rejoignent d'ailleurs celles qui ont été exprimées avec beaucoup de clarté par M. Hermier.

En ce qui concerne les promotions, nous avons, à la suite des préoccupations que vous avez exprimées, obtenu un nombre supplémentaire de transformations, moitié pour les techniciens, moitié pour les chercheurs qui nous permettront, en particulier, de maintenir à un niveau au moins égal le nombre de postes de directeurs de recherche offert puisque je peux garder 60 des 160 dont je viens de parler. Je pense que nous pourrions marquer un point important cette année.

Vous souhaitez une réflexion d'ensemble sur les personnels techniques dans les grands établissements de recherche. J'y ai fait allusion tout à l'heure. Cette réflexion est tout à fait nécessaire.

Vous me suggérez une rencontre spécifique sur ce sujet avec les organisations syndicales et les responsables des organismes. Je l'organiserai très volontiers.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Recherche et technologie ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 030 480 037 francs ;

« Titre IV : 197 732 092 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

« Autorisations de programme : 28 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 14 000 000 francs. »

Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

« Autorisations de programme : 7 546 070 000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 552 044 000 francs. »

La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le ministre, le groupe Union pour la démocratie française n'a pas manqué par ma voix d'émettre toutes les réserves que nous inspirait votre budget.

La qualité de vos réponses à nos questions, vos qualités personnelles que nous connaissons bien et que nous apprécions, la confiance que vous nous inspirez à la tête de la recherche française font que le groupe U.D.F. ne votera pas contre votre budget. Il s'abstiendra ; je suis très heureux de vous l'annoncer.

M. Alain Rodet. C'est du courage !

M. Jean-Pierre Susur, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, tout en maintenant les remarques et les critiques relatives aux orientations essentielles de votre politique de la recherche et de la technologie, mais en reconnaissant que votre budget est un de ceux qui augmentent le plus dans le budget de l'Etat et prenant en compte - je ne les rappellerai pas devant vous - les réponses que vous avez fournies avec beaucoup de précision aux questions que nous avions posées, le groupe communiste s'abstiendra sur votre budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	565
Nombre de suffrages exprimés	410
Majorité absolue	206

Pour l'adoption	274
Contre	136

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier et à compléter la procédure de révision des procès criminels et correctionnels.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 355, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 16 novembre 1988, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur :

Annexe n° 22 (Administration générale et collectivités locales) - M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial ; avis n° 298, tome IV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

Annexe n° 23 (Police, Sécurité civile) - M. Guy Béche, rapporteur spécial ; avis n° 298, tome V (Police) de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 298, tome VI (Sécurité civile) de M. Pierre Pasquini, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Premier ministre. - Environnement :

Annexe n° 28 - M. Michel Barnier, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome X, de M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ÉTABLI À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 15 novembre 1988

et décision de l'Assemblée nationale du même jour)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 29 novembre 1988 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 15 novembre 1988, le soir à *vingt et une heures trente* :
Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160-294-295 à 299) ;

Recherche et technologie (suite).

Mercredi 16 novembre 1988, le matin à *neuf heures trente*, après-midi à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir à *vingt et une heures trente* :

Intérieur.

Premier ministre :

Environnement.

Jeudi 17 novembre 1988, le matin à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir à *vingt et une heures trente* :

Premier ministre :

Services généraux.

Secrétariat général de la défense nationale.

Conseil économique et social.

Plan.

Journaux officiels.

Fonction publique.

Economie, finances et budget :

Monnaies et médailles.

Imprimerie nationale.

Charges communes.

Services financiers.

Comptes spéciaux du Trésor.

Taxes parafiscales.

Commerce extérieur.

Vendredi 18 novembre 1988, le matin à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir à *vingt et une heures trente* :

Coopération et développement.

Articles non rattachés.

Crédits et articles réservés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

Lundi 21 novembre 1988, l'après-midi à *quinze heures*, et, éventuellement, le soir à *vingt et une heures trente* :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au revenu minimum d'insertion (n° 347).

Mardi 22 novembre 1988, l'après-midi à *seize heures*, et, éventuellement, le soir à *vingt et une heures trente* :

Discussion des projets de loi, adoptés par le Sénat :

- relatif à la protection sociale et portant dispositions diverses relatives à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 292-349) ;

- relatif aux compétences de la collectivité territoriale de Mayotte en matière de formation professionnelle et d'apprentissage (n° 291) ;

- modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes (nos 301-351) ;

- portant modification de la loi n° 65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires modifiée par la loi n° 68-1045 du 29 novembre 1968 (nos 168-350) ;

- instituant l'aide judiciaire devant les cours administratives d'appel et modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office (n° 320).

Mercredi 23 novembre 1988, l'après-midi à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et, éventuellement, le soir à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi complétant la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (n° 319).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la protection des personnes dans la recherche biomédicale (n° 293).

Jeudi 24 novembre 1988, l'après-midi à quinze heures et, éventuellement, le soir à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée (n° 300).

Discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions du code électoral et du code des communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux (n° 318).

Vendredi 25 novembre 1988 :

Le matin à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi à quinze heures, et, éventuellement, le soir à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (n° 326).

Lundi 28 novembre 1988, l'après-midi, à dix-sept heures :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'une décision du Conseil des communautés européennes relative au système des ressources propres des communautés (n° 276) ;

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes entre les représentants des gouvernements des Etats membres relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1988 (n° 277).

Mardi 29 novembre 1988, le matin, à dix heures, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion :

- du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et relatif à la détention provisoire (n° 325) ;

- des conclusions du rapport sur la proposition de loi (n° 264) présentée par M. Michel Sapin, et plusieurs de ses collègues, relative à la révision des condamnations pénales ;

- des conclusions du rapport sur la proposition de loi présentée par M. Jacques Brunhes, et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier et à compléter la procédure de révision des procès criminels et correctionnels (n° 355).

Ces trois textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 15 novembre 1988

SCRUTIN (N° 38)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1989
(budget de la recherche et de la technologie : moyens des services).

Nombre de votants	565
Nombre de suffrages exprimés	410
Majorité absolue	206
Pour l'adoption	274
Contre	136

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Pour : 272.

Non-votant : 1. - M. Jean-Paul Planchou.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 131.

Groupe U.D.F. (90) :

Abstentions volontaires : 90.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 3. - MM. Claude Birraux, Jean-Jacques Jégou et François Rocheblosne.

Abstentions volontaires : 37.

Groupe communiste (25) :

Abstentions volontaires : 25.

Non-inscrits (15) :

Pour : 2. - MM. Claude Miquen et Emile Vernaudoz.

Contre : 2. - Mme Yann Piat et M. André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Serge Franchis, Alexandre Léontieff et Aloyse Warbouvier.

Non-votants : 8. - M. Gautier Audouot, Mme Christine Boutin, MM. Elie Hoarau, Roger Lestas, Alex. Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert et Christian Spillier.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Aderah-Pouf
Jean-Marie Alesie
Mme Jacqueline
Akner
Jean Anciant
Robert Annella
Henri d'Attilio
Jean Aroux
Jean-Yves Auzentier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baumier

Jean-Pierre Balmeyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Bernard Bektra
Alain Barras
Claude Bartolone
Philippe Banaet
Christian Bataille
Jean-Claude Bataillon
Umberto Battist
Jean Beauflis
Guy Bêche

Jacques Becq
Roland Bels
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Bektrame
Georges Besodetti
Jean-Pierre Boquet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Besson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Bisolac

Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bourepax
André Borel
Mme Huguette
Bouchardens
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ile-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique
Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cocheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carcelet
Bernard Corton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazeaux
Aimé Chénier
Guy Chausfrant
Jean-Paul Chantaguet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deboux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delabède
Jacques Delby
Albert Devers
Bernard Derouler
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille

Mme Marie-Madeleine
Dieulagard
Michel Dluet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forai
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gault
Claude Galametz
Bertrand Gallot
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Gerrouste
Jean-Yves Géraud
Jean Gatel
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Guze
Gérard Guzes
Léo Gréard
Jean Guigard
Jacques Guyard
Charles Heras
Edmond Herré
Pierre Hlali
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Hayguez
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Jossella
Alain Journet
Jean-Pierre Karcheld
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Mme Catherine
Lalumière

Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larflin
Jean Laurala
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mahéus
Guy Malandain
Martin Malry
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Maria-Moskowitz
Roger Mas
René Massat
Marius Maume
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métals
Charles Metzinger
Louis Mezandean
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migeaud
Mme Hélène Migaon
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocuar
Guy Monjalou
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nauzi
Jean Oehler
Pierre Ortel

François Patriat
Jean-Pierre Péalcaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pistre
Bernard Polignat
Maurice Pourchoa
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reimer
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Riachet
Alain Rodet

Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Salate-Marie
Philippe Sammarco
Jean-Pierre Sainte Cruz
Jacques Sastrôt
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Sary
Bernard Schreiner
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schriat
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn

Mme Marie-Joséphé
Sublet
Michel Suched
Jean-Pierre Sœur
Pierre Tabanou
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Triémeil
Edmond Vacant
Daniel Vaillast
Michel Vouzelle
Emile Verasudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidales
Alain Vivien
Marcel Wachoux
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alphandéry
Gustave Ansart
François Assensi
François d'Aubert
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Marcelin Berthelot
Jacques Blanc
Roland Blum
Alain Bocquet
Bernard Bonzon
Jean Bousquet
Loïc Bouvard
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Jacques Brunhes
Jean-Marie Caro
Robert Cazalet
Hervé de Charette
Georges Chavanes
Paul Chollet
Pascal Clément
Daniel Colla
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanas
Yves Coussain
Jean-Yves Cozan
Jean-Marie Dalllet
Francis Delattre
Jean-François Désiau
Léonce Deprez
Jean Desailis
Willy Diméglio
Jacques Domiat
Maurice Dousset
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Daroméa
Charles Ehrmann
Hubert Falco
Jacques Farras
Charles Fèvre
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis

Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Gilbert Gastier
René Gerrec
Claude Gétignol
Jean-Claude Gaudin
Jean-Claude Gayssot
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Valéry Giscard
d'Estaing
Pierre Goldberg
François-Michel
Gonnot
Gérard Grignon
Hubert Grismont
Alain Griottéry
Ambroise Guellec
Jean-Yves Haby
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermier
Xavier Husault
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Mme Muguette
Jacquelinat
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Aimé Kerpéris
Christian Kert
Emile Koehl
Jean-Philippe
Lachausat
Marc Laffineur
André Lajoie
Alain Lamoureux
Edouard Landrain
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Mear
Alexandre Léostieff
François Léotard
Pierre Lequallier
Maurice Ligot
Paul Lombard
Gérard Longuet
Alain Madelin
Raymond Marcellin
Georges Marchais
Gilbert Mathieu

Joseph-Henri
Masjoian de Gamet
Alain Mayaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Menzies
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaut
Gilbert Millet
Charles Millon
Robert Montargent
Mme Louise Moreau
Ernest Moutoussany
Alain Meyne-Bressand
Jean-Marc Neme
Michel d'Ornano
Arthur Pascht
Mme Monique Papon
Michel Pelchat
Jean-Pierre
de Peretti della
Rocca
Francisque Perrut
Jean-Pierre Philibert
Louis Pizani
Ladislav Psalotowski
Jean-Luc Prael
Jean Proyand
Marc Frieemann
Jean Rigaud
Jacques Rimbaud
Gilles de Robien
André Romi
José Rossi
André Romieux
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Jean Seiffinger
Bernard Staud
Jean Tardito
Guy Teissier
Paul-Louis Tenailhon
Fabien Thibaut
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullet
Michel Volzin
Aloyse Warbouver
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.
Mme Michèle
Alliot-Marie
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkaay
Edouard Ballaour
Claude Barate
Michel Baraler
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Pierre de Beauville
Christian Bergella
André Berthot
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jacques Boyon
Benjamin Brial
Louis de Broissia
Christian Cabel
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Jacques
Chaben-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charropin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Michel Calmet
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couvelaues
Henri Cug
Olivier Damsault
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande

Jean-Marie Demoge
Xavier Desau
Alain Desautel
Patrick Devéjan
Claude Dilaun
Eric Dolige
Guy Druat
Jean-Michel
Dubersard
Xavier Dugola
André Durr
Christian Estrosi
Jean Falala
Jean-Michel Ferrand
François Fillon
Edouard
Frédéric-Dupont
Robert Galley
Henri de Gastines
Jean de Gaulle
Michel Girard
Jean-Louis Gossaff
Jacques Godfrain
Georges Gorse
Daniel Goulet
François
Grussmeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Michel Inchauspé
Jean-Jacques Jegou
Alain Josemann
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Laffleur
Philippe Legras
Auguste Legros
Arnaud Laperce
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowsk
Jean-François Mancel
Claude-Gérard Marcus
Jacques Mandeu-Arus
Jean-Louis Masson

Pierre Manger
Pierre Mazeaud
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Miossec
Maurice
Néou-Pwataho
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Pacrou
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasqual
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Bernard Pons
Robert Poupée
Eric Raoult
Pierre Raynal
Lucien Reltzer
Jean-Luc Rocca
Serra
François Rocheblaine
Antoine Rutenacht
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Bernard Schreiner
Philippe Séguin
Martial Teugourdean
Michel Terrot
André Thiba Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberchtig
Léon Vachet
Jean Valleix
Robert-André Vivien
Roland Vaillanne.

N'ont pas pris part au vote

M. Gautier Audriot, Mme Christine Boutin, MM. Elie Hourau, Roger Lestas, Jean-Paul Planchou, Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert et Christian Spiller.

Mise en point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Paul Planchou, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

Mise en point au sujet d'un précédent scrutin

A la suite du scrutin n° 37 sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la solidarité, de la santé et de la protection sociale : subventions d'investissement accordées par l'Etat), M. Jean-Pierre Foucher, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
03	Compte rendu..... 1 en	108	262	
33	Questions..... 1 en	108	264	
03	Table compte rendu.....	52	86	
33	Table questions.....	52	86	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	99	135	
36	Questions..... 1 en	99	140	
06	Table compte rendu.....	52	81	
36	Table questions.....	52	82	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	570	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un en.....	670	1 636	
<p>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15</p> <p>Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-68-77-71 STANDARD GENERAL : (1) 40-68-75-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS</p>				
<p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>				
<p>Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)